

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. OCTOBRE 1793.

*Neque te ut miretur turba, laboras
Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.

TOURNAI

HISTORIQUE

DE LA VILLE

ET DE SON TERRITOIRE

PAR M. DE LAET



DE LAET

DE LAET

DE LAET

DE LAET

DE LAET



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Octobre 1793.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Les Malades du tems, ou le Théocrate
Ardennois.*

Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt. Rom. I. 20.

A Liege, chez J. F. Bassompierre, & Lemarié; à Bruxelles, chez Le Charlier; à Gand, chez Beghyn, & Poelman; à Anvers, chez van der Hey; à Maestricht, chez Cavelier. 1793. vol. in-12. de 99 pag.

Ceux qui ont lu ce petit ouvrage, conviennent que c'est un des meilleurs qui aient paru depuis le commencement de la crise qui agite l'Europe. Les *Malades* y sont excellemment caractérisés, & les remèdes indiqués dans la vraie philosophie. L'auteur écrit d'une manière tranchante & avec beaucoup d'éner-

gie ; son style est plein d'images , & ses réflexions plaisent autant par la maniere dont elles sont présentées , que par leur exacte vérité. Quelque succès qu'aient eu les ouvrages

* 15 Mai qu'il a publiés précédemment * , on peut assurer
1793 , p. que celui-ci recevra un accueil plus marqué encore , & que réellement il est écrit avec plus
106. de dignité & de force ; soit que plus exercé dans ce genre de discussion l'auteur ait perfectionné sa maniere , soit qu'encouragé par le suffrage du public il ait pris un effor plus franc & plus hardi ; soit enfin qu'une haine plus raisonnée & plus nourrie de la délirante philosophie ait donné à son zele plus de chaleur & d'éloquence. C'est un groupe de tableaux divers , rapportés tous à un dernier résultat , & dont chacun est parfait dans son genre : le peintre ne le quitte que lorsqu'il est complètement achevé. Nous citerons , pour exemple , *le philosophe moderne , mauvais père*.

» On reproche quelquefois aux philosophes
» modernes de demeurer célibataires , tandis
» qu'ils déclament sans cesse contre le célibat
» religieux. A quoi pense-t-on d'exiger qu'un
» pareil philosophe se marie ? Quel présent à
» faire à une femme que de lui donner un
» mari philosophe ! Quel assortiment ! Quel
» ménage ! Quelle postérité ! Des rejettons d'une
» pareille souche que peuvent-ils être ? Un
» philosophe devenu pere , quelle éducation
» donnera-t-il , ou fera-t-il donner à ses mal-
» heureux enfans ? Les beaux systêmes d'é-
» ducation que nous allons voir ! Car il faut
» bien prendre garde de suivre les traces bat-
» tues. Il voudroit bien sans doute que ses

» enfans pussent être jusqu'à un certain point
» honnêtes gens sans Religion : mais comme
» cela n'est pas possible, il préférera les ris-
» ques de les voir devenir scélérats plutôt que
» de leur entendre inculquer des principes
» contradictoires à ses sentimens & à sa con-
» duite. Car c'est bien moins pour ses enfans
» que pour lui-même qu'il ne veut pas qu'on
» leur parle de Religion. C'est encore là une
» preuve de la pusillanimité & de la lâcheté
» de cet *esprit fort*. Il ne craint point d'ap-
» prendre la fable à cette incommode progé-
» niture, & d'en déduire pour son instruction
» les points de morale qu'elle fournit, parce
» que la fable ne lui présente rien de sérieux
» & d'imposant : mais la Religion c'est autre
» chose. Elle ne se présente pas comme la
» fable, comme un jeu de l'imagination. Elle
» marche avec les preuves de sa vérité : & ses
» preuves sont assez fortes pour en imposer à
» un impie, pour troubler même *un philo-*
» *sophe moderne*, qui tout brave qu'il est,
» n'y pense qu'en tremblant. Quel spectacle
» pour un pere philosophe d'entendre parler
» christianisme à son fils ! de lui entendre res-
» sasser des élémens de Religion & de morale
» qui remuent le pere tout autrement que le
» fils, & qui ramènent des réflexions qu'on
» se regardoit comme heureux d'avoir per-
» dues de vue ! Rien de plus triste & de plus
» ennuyeux, je vous assure. Que faire donc ?
» Donner à l'enfant un précepteur philoso-
» phe ? Mais un pere qui est philosophe, fait
» ce que c'est qu'un précepteur philosophe. Ce

„ n'est pas un homme bien sûr & bien dé-
 „ licat à introduire dans une maison. On don-
 „ nera volontiers à son voisin un précepteur
 „ philosophe : mais on ne se soucie pas trop
 „ d'en avoir un chez soi. Pere philosophe,
 „ vous avez reçu autrefois dans votre jeunesse
 „ des principes de Religion ; vous en reste-t-il
 „ trop , que vous craigniez d'en donner du
 „ moins autant à votre fils ? Malheureux en-
 „ fant d'un pere pusillanime , tu seras donc
 „ élevé pour être dans la suite un citoyen
 „ détestable. Tu donneras bien du chagrin à
 „ ton abominable pere : mais tu ne lui feras
 „ jamais autant de tort qu'il t'en a fait de te
 „ mettre au monde & de t'élever sans Reli-
 „ gion. „

Le portrait du *philosophe persécuteur* n'est
 pas tracé avec des couleurs moins vraies. L'épo-
 que où nous sommes, en présente un si grand
 nombre , que tout le monde est à portée de
 juger de la ressemblance. „ Rien de plus na-
 „ turel qu'un philosophe moderne *persécu-*
 „ *teur*. Car comme il n'a point de Religion,
 „ qu'il en a secoué le joug , pour satisfaire plus
 „ agréablement ses passions ; il hait ceux qui
 „ en ont , parce que leur présence seule fait
 „ sur lui la même impression qu'une conscience
 „ religieuse. Il étoit venu à bout d'éteindre
 „ ses remords , en se débarrassant des idées
 „ de Religion : & voilà que votre Religion
 „ que vous pratiquez avec édification , & dont
 „ vous lui donnez par la pratique des preu-
 „ ves convaincantes , agit de nouveau sur lui !
 „ Vous ne lui êtes donc pas moins incommode

„ que l'étoit sa conscience, quand elle étoit
 „ religieuse. Il vous étouffera donc, s'il le
 „ peut, de même qu'il a étouffé sa conscien-
 „ ce, à moins que vous ne vous pervertissiez
 „ comme lui. Vous lui résisterez, comme vous
 „ en avez le droit : mais parce que vos dé-
 „ fenses resteront dans les limites de la jus-
 „ tice & de la modération, au lieu que tous
 „ les moyens lui sont bons contre vous ; il
 „ trouvera celui de vous faire tomber sous ses
 „ coups, sur-tout s'il peut s'immiscer dans le
 „ gouvernement. Il vous volera : il vous dé-
 „ pouillera : il vous assassina. Voyez ce que
 „ les philosophes viennent de faire dans la
 „ malheureuse France. Comme ils regnent ces
 „ gens-là ! Vraiment leur essai d'administration
 „ est un gouvernement de tyrans consommés
 „ en tout genre de cruautés. Voyez comment
 „ après avoir persécuté en corps tous les hon-
 „ nêtes gens, ils se mangent ensuite les uns
 „ les autres : leur philosophique égoïsme est
 „ l'égoïsme des bêtes les plus féroces. Tenez-
 „ vous pour assurés que s'ils restent en place,
 „ & si c'est leur intérêt de vous piler & de
 „ vous broyer, vous serez pilés & broyés. „
 „ L'auteur élevant les vues de sa politique jus-
 „ qu'au trône, examine ce que seroit un philoso-
 „ phe qui pour le malheur des peuples parvien-
 „ droit à obtenir l'autorité suprême. On ne peut
 „ que gémir sur le sort des sujets qui lui tom-
 „ beroient en partage. Et ces sujets bientôt se-
 „ roient entraînés dans des désordres que leur
 „ loyauté jusques-là avoit méconnus. „ Il faut
 „ que vous sachiez que le despotisme dans

» les souverains & l'insubordination dans
» les peuples partent du même esprit. Le
» souverain prévenu d'idées très-fausses sur
» les droits de la souveraineté, emporté par
» l'amour de la domination & le délire de
» l'orgueil, met ses caprices à la place des
» loix, méprise les réclamations des peuples,
» s'irrite des obstacles qu'opposent à sa mar-
» che despotique ceux de ses sujets qui souf-
» frent & qui réclament les loix. Et les peu-
» ples de leur côté, impatiens de trouver dans
» leur maître une autorité qui les presse &
» qui les tourmente, murmurent, s'aigrissent;
» & dans l'inutilité de leurs murmures ils cher-
» chent à secouer un joug différent de celui
» de la loi. La loi elle-même qui fait pourtant
» la sûreté de tous, ne les gêne pas moins
» qu'elle ne gêne le souverain. Et si celui-ci
» se rend indépendant de la loi, pour regner
» plus librement, comment les peuples qui se
» croient déjà assez gênés par elle, qui n'y
» sont soumis que par habitude & en vertu du
» bien général, pourront-ils être volontiers
» dépendans des caprices d'un souverain in-
» subordonné à la loi? C'est le même esprit,
» c'est l'amour déréglé de l'indépendance qui
» fait le despote & les rebelles. Les souve-
» rains veulent être absolument libres, & les
» peuples aussi. Et quand cette maladie gagne
» la cour, elle passe bien vite dans les pro-
» vinces. — Si vous voyez un souverain
» ou son ministre abandonner la loi & les
» usages reçus, pour leur substituer dans le
» gouvernement des nouveautés & des systè-

„ mes, attendez-vous au despotisme & à un
 „ bouleversement. — Il n'y a de souve-
 „ raineté bien assurée que celle qui s'exerce
 „ par la justice. L'inébranlable justice du sou-
 „ verain est la seule règle qui puisse tenir les
 „ peuples dans l'obéissance. — De-là con-
 „ cluez qu'il est aussi impossible à un phi-
 „ losophe moderne d'être un souverain bon &
 „ juste, qu'à un peuple entaché de cette or-
 „ gueilleuse philosophie d'être subordonné &
 „ soumis. Un philosophe moderne a dit lui-
 „ même qu'un tel peuple étoit *un peuple de*
 „ *jots.* — Il n'y a que la vraie philoso-
 „ phie, c'est-à-dire, celle qui est guidée par la
 „ Religion, qui puisse nous procurer un gou-
 „ vernement juste & solide. Un vrai philoso-
 „ phe, c'est-à-dire un philosophe religieux n'a
 „ en vue que la justice. Elle fait la plus essen-
 „ cielle partie de sa Religion & l'identifie avec
 „ elle. Autant il est religieux envers Dieu auteur
 „ de toute justice, autant il est attentif à ne rien
 „ faire contre la justice qui est la règle que le
 „ Dieu infiniment juste lui ordonne de suivre.
 „ — Mais un faux philosophe, un philo-
 „ sophe irréligieux, qui fait consister la force
 „ d'esprit à ne rien craindre, quoi qu'il fasse
 „ de criminel, quel scrupule se fera-t-il de pé-
 „ cher contre cette vertu? Sa passion, son in-
 „ térêt, son orgueilleuse ambition, voilà la
 „ règle de ses jugemens & de sa conduite. Il
 „ n'y a point de philosophe moderne, qui
 „ dans ses modestes méditations se supposant sur
 „ un trône, ne se livre aussi-tôt en esprit aux
 „ délirans systèmes, ne renverse d'imagination

J. J. R.
 Lett. à.
 Volt.

» les loix qui contrarient ses plans impies, &
 » ne veuille écraser quiconque osera former
 » le moindre obstacle à leur exécution. »

Il faut lire dans l'ouvrage même les réflexions qui développent ultérieurement ces grandes vérités. Il n'est guere possible d'ajouter quelque chose à l'énergie, à l'éloquence simple mais subjuguante, avec lesquelles cette matiere est traitée. Il y a des points de vue neufs & frappans, des articles très-déliçats traités avec art & prudence; on trouve réellement, *infigne, recens, adhuc indictum ore alio.*

Hor. Lib.

5. Od. 25.

Ce que l'auteur dit de l'influence des philosophes sur les rois, prépare excellemment à ce qu'il nous apprend des mouvemens qu'ils impriment au peuple; c'est-là qu'on voit en dernier résultat de quoi est capable cette redoutable classe d'agitateurs. Quand ils n'ont gagné que le roi, & que le peuple reste integre, le mal trouve des obstacles & des entraves que l'autorité & la violence ne peuvent toujours vaincre; mais quand la masse nationale est séduite & corrompue, c'est un torrent que rien n'arrête. » Quel épouvantable exemple, ô rois,
 » Dieu vous met en ce moment sous les yeux!
 » Apprenez ce que c'est qu'un peuple que les
 » philosophes ont corrompu. Car les philoso-
 » phes corrompent les peuples, comme ils cor-
 » rompent les rois. Et les peuples comme les
 » rois sont susceptibles de la maladie & de
 » l'orgueil des philosophes. Un de vous regnoit
 » sur le plus beau royaume de l'univers. Il
 » n'étoit point de roi dans le monde qui n'am-
 » bitiaonnât son trône & qui ne le préférât au

25 sien. Un royaume composé de provinces ri-
 25 ches & florissantes; dans le monarque toute
 25 la puissance propre à faire le bien; un peu-
 25 ple aimable & aimant, qui idolâtroit son
 25 roi comme son pere : tel étoit le lot fortuné
 25 du malheureux Louis XVI. Et ce roi, qu'est il
 25 aujourd'hui? Il est devenu *l'opprobre des* Ps. 21.
 25 *hommes & l'abjection du plus vil peuple,*
 25 qui dans sa démence sacrilege le couvre de
 25 boue, foule aux pieds son sceptre, traîne
 25 son royal manteau dans la fange, lui insulte
 25 par les sarcasmes les plus piquans, se fait
 25 une occupation étudiée de le faturer d'infamie,
 25 & travaille avec une intelligence infernale à le
 25 torturer par les plus avilissans supplices; qui *aux*
 25 *jours d'infamie qu'il lui* Ps. 60.
 25 *accorde, en ajoute la continuité d'une*
 25 *infamie plus révoltante, jusqu'à ce qu'enfin...*
 25 Voyez donc, rois du monde, ce que cha-
 25 cun de vous peut devenir quand Dieu vous
 25 abandonne, & qu'il permet *aux philoso-* Apoc. 3.
 25 *phes de vous nuire* en leur livrant vos peuples. —
 25 Qui pourroit vous rassurer contre un semblable
 25 sort? La puissance de vos armes? Eh, qui en avoit
 25 une plus formidable que le roi de France? La
 25 fidélité de vos sujets? Eh, quel peuple étoit
 25 plus fidèlement attaché à ses rois que le
 25 peuple François? Il n'a fallu dans les des-
 25 seins de Dieu que le souffle de l'impure &
 25 féroce philosophie pour briser cette
 25 puissance; pour changer en tigres ce
 25 peuple d'enfans respectueux & soumis;
 25 pour faire enfin d'un roi pere de ses
 25 sujets, le vil & méprisable jouet d'un

„ peuple façonné par le monstre philosophe (a),
 „ Il lui a persuadé, du moins il lui a dit, à
 „ ce peuple, que *c'étoit un crime d'être roi* ;
 „ que c'étoit un malheur pour des enfans d'a-
 „ voir à obéir à un pere, & qu'il falloit que
 „ la famille se défît de son chef. Absurdes &
 „ barbares leçons qui ont eu la plus effrayante
 „ efficacité ! *Ses blasphemes contre Dieu,*
 „ *contre son saint nom, contre l'Eglise,* contre
 „ les oints du Seigneur, ont été écoutés
 „ & répétés avec fureur par ce peuple : &
 „ ce peuple *s'est jetté sur ses prêtres, s'est*
 „ *abreuvé de leur sang & repû de celui de*
 „ son roi. Et on ne peut savoir où cette con-
 „ tagion philosophique s'arrêtera : tant elle
 „ met d'activité à profiter du tems que Dieu
 „ lui accorde, pour *nuire à la terre & à la*
 „ *mer.* „

Apoc. 13.
 6. 7.

Après s'être arrêté quelque tems sur l'état dé-
 plorable de la France, le sort de son infortuné

(a) C'est encore une chose bien remarquable dans
 * 15 Mai la fameuse chanson Turgotine de 1775 *, que la
 792, P. 152. dégradation du roi, réduit à se regarder lui-même
 comme un abus & à abdiquer la souveraineté, com-
 me on a vu faire Louis XVI en 1790. Il y avoit
 alors 14 ans que les encyclopédistes avoient chanté :

A qui devons-nous le plus ?

C'est à notre maître,

Qui se croyant un abus,

Ne voudra plus l'être.

Ab qu'il faut aimer le bien

Pour, de roi n'être plus rien !

J'enverrois tout paître

O gué,

J'enverrois tout paître.

monarque, & les scènes atroces que présente cette vaste dissolution du plus beau royaume de la terre, l'auteur finit par cette espèce d'épiphonème. „ Quelle leçon pour les rois, s'ils
 „ veulent l'entendre! *Erudimini qui judica-* Ps. 2. 10.
 „ *tis terram.* C'est bien le cas de leur dire :
 „ *Quia si in viridi ligno hæc faciunt, in* Luc. 23
 „ *arido quid fiet?* Le grand sujet de méditation pour eux ! Princes de la terre, oints
 „ du Seigneur, pénétrez-vous de votre dignité
 „ suprême, & rendez-la vénérable à vos peuples, par vos vertus, & sur-tout par une inflexible justice ! Mais l'exemple de Louis XVI
 „ vous apprend qu'il ne vous suffit pas d'être
 „ vertueux, bons, économes, bienfaisans. Il
 „ faut bannir aussi de vos cours les hommes
 „ irréguliers, & vous défaire irrémissiblement
 „ des ministres amis des nouveautés & des
 „ systèmes. „

A la fin de l'ouvrage on trouve quelques notes relatives aux endroits où l'auteur n'a pu donner au texte le développement convenable. Il en est de très-remarquables & toutes resplendissantes de raison. Celle-ci est d'une logique terrible. „ Il faut être à une certaine distance du
 „ tumulte de l'anarchie pour bien voir les ab-
 „ surdités philosophiques sur la rébellion & sur
 „ la prétendue souveraineté du peuple. Un
 „ peuple souverain qui regne sur lui-même...
 „ qu'est-ce que cela signifie ? Un peuple com-
 „ posé d'individus tous souverains à l'égard
 „ des mêmes individus, sujets en même tems
 „ que souverains... quelle bizarre contradic-
 „ tion ! Quel perpétuel & inévitable sujet de

33 rixes & de guerre intestine ! Voyez tous les
 33 SOUVERAINS François, quel spectacle ils nous
 33 donnent depuis qu'ils exercent leur souve-
 33 rainereté ! Comme ces souverains -là se souf-
 33 fletent, s'égorgent, se guillotinent les uns
 33 les autres ! Certes, c'est quelque chose de
 33 curieux de voir ces SOUVERAINS BOUR-
 33 REAUX par-tout occupés à écorcher, à dé-
 33 chiqueter, à brûler ou à décapiter leurs co-
 33 souverains. Les SOUVERAINS SANGLIERS
 33 de la forêt d'Ardenne n'en savent pas tant.
 33 Un sanglier quelconque parmi eux est plus
 33 libre, est plus sûr de la vie, qu'un souve-
 33 rain François au milieu de ses souverains
 33 compatriotes. »

La note suivante qui réunit les lumières de
 l'histoire à celle de la politique, n'échappera
 pas au lecteur attentif à saisir le résultat des
 événemens. » Pour servir la philosophie, &
 pour plaire à un ministre philosophe & dé-
 positaire de toutes les grâces *, les parle-
 mens immolèrent un corps intègre, régulier
 dans ses mœurs, utile à l'état par sa science,
 par son dévouement à l'instruction, par son
 désintéressement, par son attachement à l'É-
 glise catholique & à la monarchie. Quel est
 dans tous les états le corps ou civil ou re-
 ligieux, qui n'ait souffert de la destruction
 de cette Société célèbre ; sans excepter même
 ceux qui pouvoient être les plus jaloux de
 la constance de ses succès ? Tout ce qui est
 arrivé depuis cette fatale destruction, fait
 assez l'apologie de la Société. Il n'est que
 trop visible pour tout homme sensé que la

* Voyez
 CHOI-
 SEUL
 dans le
 Dict. Hist.

„ destruction des Jésuites étoit le premier acte
 „ de la piece dont nous voyons l'horrible dé-
 „ nouement. L'unité du sujet s'y trouve, le
 „ moral, le caractère des personnages est le
 „ même „. Après avoir fait une exception ho-
 „ norable au très-grand nombre de magistrats
 „ qui résistèrent à l'iniquité, & avoir rapporté
 „ les intrigues & les violences qui rendirent leurs
 „ efforts inutiles, l'auteur continue de la sorte.

„ Le ministère de France dans ses émissaires,
 „ & les parlemens dans le jansénisme, avoient
 „ une propagande irrégulière pour opérer par-
 „ tout la destruction des Jésuites; comme l'as-
 „ semblée-nationale en a une dans le jacobini-
 „ sme & dans le jansénisme pour opérer par-
 „ tout le renversement de la Religion & des
 „ trônes. On fait ce qu'a coûté à la France la
 „ destruction des Jésuites en Espagne. —

„ Les parlemens dans la destruction des Jé-
 „ suites, ont s'appé les propriétés de tous les
 „ états. Quelle propriété en effet pouvoit être
 „ sacrée après un tel exemple! Quelle répu-
 „ tation d'intégrité ou d'utilité pouvoit met-
 „ tre à l'abri des coups du despotisme, en
 „ voyant calomnieusement accuser & condam-
 „ ner un corps aussi régulier & aussi utile?
 „ Ce scandale a préparé celui qui nous tue
 „ tous aujourd'hui. — Les parlemens ne
 „ tinrent compte des réclamations du clergé
 „ de France réuni au St.-Siege en faveur des
 „ Jésuites. Ils repoussèrent avec dédain & les
 „ mandemens de nos évêques, & les Brefs &
 „ la Bulle *Apostolicum* du pieux Clement XIII.
 „ L'assemblée-nationale a eu le même mépris
 „ pour les remontrances du clergé, pour les

Autres
réf. sur
les parle-
mens, 15
Juin, p.
261. —
15 Sept.,
p. 111.
— 15 Oc-
tobre
1792, p.
250. —
15 Nov.,
p. 422.

» mandemens de nos courageux évêques, pour
» les Brefs aussi fermes qu'instructifs du vertueux
» & savant Pie VI. — On employa contre
» les Jésuites les calomnies les plus absurdes
» & les plus insensées. Par la plus abomina-
» ble hypocrisie, on les accusoit d'une mo-
» rale que l'on pratiquoit soi-même dans une
» étendue scandaleuse contre l'autorité royale
» ou religieuse. L'assemblée-nationale & sa
» propagande ont employé & continuent d'em-
» ployer des calomnies semblables contre le
» roi, le clergé catholique, les émigrés, &
» contre toutes les autorités légitimes; en les
» accusant de ses propres crimes. Quelle res-
» semblance!

Ce tableau est un avis bien sérieux donné à toutes les nations chez lesquelles l'avocatie & le robinage ont quelque influence sur la chose publique. Et comme de tous les pays de l'Europe il n'en est point qui en ait plus souffert que la France & la Belgique, celle de ces deux régions, qui existe encore dans l'ordre social & politique, doit redoubler de vigilance & d'effort pour n'essuyer pas le sort de celle qui n'est plus. Amenée trois fois sur le bord du précipice, & toujours repoussée par un génie tutélaire, elle doit de toutes les manières se défendre d'une quatrième épreuve. Les *Parlemens* de la Belgique, imitateurs exacts & précis d'un funeste modèle, ont fait, depuis que le règne de la philosophie pèse sur ces paisibles plages, les mêmes opérations que ceux de France; le même esprit les a constamment animés, le même but

a dirigé leurs travaux. Pardonnez, magistrats respectables, si en vous isolant en ce moment, je ne parle que de ceux qui vous ont effacés ou relégués ! Promotions, démissions, jubilarisations, composition & division de chambres, multiplication des membres, choix des chefs & des employés actifs &c, tout a été mis en œuvre pour tenir votre justice captive & pour punir vos vertus. Mais que vous êtes bien vengés par l'ensemble des hommes qu'on vous a subrogés ou opposés, & par leurs odieuses opérations ! De-là sont sortis les Héliodores qui depuis tant d'années dépouillent le sanctuaire, & font aux ministres de l'Eternel une implacable guerre. Quel est le coin de la Belgique que le Jacobinisme robinier n'ait pas marqué de ses exploits, où les suppôts d'une fiscalité tracassière & spoliatrice n'aient étendu leurs mains rapineuses ? Hélas ! nous pouvons bien dire avec Horace : *Quæ caret ora ?* Vous les avez vu entrer en conquérans dans vos saintes retraites, pacifiques solitaires, vierges timides, studieux cénobites ! Vous avez vu ces nouveaux Balthasars briser les tabernacles pour enlever les vases du sacrifice ! Pontifes, prêtres & lévites, qui de vous n'a point été frappé de leurs meurtriers décrets ? Ministres de la divine parole, réduits à publier en chaire des anathèmes contre le chef de l'Eglise, à substituer à l'Evangile des réglemens sur des animaux immondes ; pasteurs, contraints à suivre dans l'administration du mariage la théorie des brutes ; hommes consacrés à Dieu, expulsés de vos maisons pour abandonner à

Remar-
quable
déclara-
tion de
l'emp.
Fran-
çois II
sur cette
dégrada-
tion &
corrup-
tion de la
magistra-
ture, 15
Juillet,
p. 467,
477.

Autres
réflexions
sur l'avo-
catie & la
robe, 15
Sept p.
85. Tab.
du 15
Août p.
644.

une convoitise profane les fruits de l'écono-
mie & de la sobriété; écoles antiques & or-
thodoxes, dénaturées par les pédagogues de
l'ignorance & du mensonge; vous avez tous
ressenti les coups de l'avocatie érostratique!
Et qui peut nous assurer que ces coups ne se
renouvelleront pas? Un jeune & religieux mo-
narque avoit commencé à faire briller sur les
coupables la foudre de justice; le tonnerre
avoit grondé, mais son courroux s'est dissipé
en éclairs; les *ouvriers de l'iniquité* se sont
rassemblés, & l'espérance de se ressaisir de
leur proie, est renée. Il en est plus d'un à la
tête d'une province entière. Couverts des dé-
pouilles de Sion & environnés de ses ruines,
ils répandent encore l'effroi dans les enfans
d'Israël; les murs de la Cité sainte tremblent à
leur passage; les portes du Temple ne savent
si elles s'ouvriront encore. Puisse la Providence
qui instruit les peuples & les rois par la leçon
terrible des événemens, ouvrir les yeux de
tous sur les causes & les instrumens des mal-
heurs publics, déjouer des espoirs criminels,
assurer d'une manière durable les bases de la
félicité & de la paix!



Sacrorum Bibliorum vulgatæ editionis Concordantiæ, ad recognitionem Jussu Sixti V Pont. Max. Bibliis adhibitam, a Francisco Luca primùm recensitæ*, deindè ab Huberto Phalesio expurgatæ, nunc verò emendatæ, ac plusquàm quater mille versiculis auctæ, curâ & studio Balthazaris Tourniaire, presbyteri Sistarïensis. Editio novissima, amplissima, & cum ipso Bibliorum textu verbo ad verbum collata. *A Avignon, chez François Seguin. 1786. 2 vol. in-4to. très-belle édition. Prix 36 liv.*

* Hugues de St.-Cher est l'inventeur de ce répertoire utile, quoique la Concordance de la Vulgate, d'après l'édition Sixtine, soit de Luc de Bruges.

IL n'y a pas de livre plus indispensablement nécessaire que celui-ci à quiconque veut faire de l'Écriture-Sainte un usage exact & sûr. Car quelque bien que l'on possède ce livre divin, on ne peut toujours citer avec certitude les endroits bien déterminés des passages qu'on en rapporte, ni même en garantir l'exacte disposition des mots, sur-tout lorsque, comme dans les Évangiles, les mêmes choses sont exprimées avec des différences très-peu sensibles. Par conséquent tout homme qui fait usage de la Bible pour l'instruction ou la composition, ne peut se passer d'une Concordance. Aussi quand je trouve un curé, un prédicateur, un théologien qui n'a pas de Concordance, je suis toujours empressé de lui demander comment il s'acquitte de sa besogne, lui soupçonnant quelque secret qui jusqu'ici s'est dérobé à mes recherches.

D'un autre côté j'ai vu de bonnes gens attacher à la Concordance une importance qu'elle n'a point, & en attendre des services qu'elle ne peut rendre; s'imaginant y trouver à volonté les passages dont ils ont besoin pour traiter telle ou telle matière; tandis qu'elle sert précisément à indiquer l'endroit du passage que l'on fait préalablement, & dont il s'agit uniquement de connoître la place ou la construction fidelle. Car le texte y est tronqué & difféqué d'une manière entièrement grammaticale & mécanique; de manière qu'on feroit d'étranges bévues en adoptant quelque passage à l'aventure, par les rapports que paroîtroit avoir tel mot avec la matière que l'on prétend traiter (a). En un mot, la Concordance ne peut servir qu'à ceux qui savent l'Écriture-Sainte, ou du moins le passage dont ils cherchent à connoître l'ensemble & la position. (b)

(a) C'est ainsi qu'un prédicateur voulant prêcher le jour de S. Barthelemi, & cherchant dans la Concordance quelque expression relative au genre de martyr que souffrit cet apôtre, prit tout bonnement pour texte : *Turbabuntur pelles terræ Mædian.*

(b) Il n'est peut-être pas inutile d'avertir, qu'il faut toujours chercher le mot le plus rare & le moins souvent répété dans la Bible. C'est le moyen de trouver d'abord le texte dont on s'occupe : car quoique le même passage s'y trouve autant de fois qu'il contient de mots, on le rencontre plus difficilement en s'attachant à un mot employé dans une longue série de propositions.

Quant à la nouvelle édition, à en juger par le titre, elle est sans doute la plus complète & la plus exacte qui ait paru. Elle est très-bien exécutée & d'une très-belle impression; quoiqu'elle soit en deux tomes, je crois qu'il n'y aura pas d'inconvéniens à la relier en un seul, & que si le papier est bien battu, le volume ne fera pas exagéré. L'épître dédicatoire rappelle un nom cher à l'Eglise de France, Jean-Marie du Lau, archevêque d'Arles, chef des martyrs immolés dans l'Eglise des Carmes le 2 Septembre 1792.



Elévations à Dieu sur les Psaumes, disposées pour tous les jours du mois. Par le R. P. Simon Gourdan, prêtre, chanoine régulier de l'abbaye de S. Victor. Nouvelle édition. A Paris, chez Onfroy; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1792. 1 vol. in-12. de 646 pag. Prix 5 escal. rel.

LE meilleur moyen de bien comprendre les Psaumes, est d'y porter l'esprit de recueillement & de piété, de les tourner, pour ainsi dire, en sentiment, d'y chercher les divines lumières & sur-tout des vérités pratiques. Ces *Elévations* du P. Gourdan, dont tous les ouvrages respirent le zèle, & l'onction des leçons saintes *, font un excellent guide pour arriver à un but si desirable. Le mot d'*élévations* 1793, p. est très-bien choisi, il n'y a rien qui élève 24. l'âme à Dieu comme ces divins cantiques, qui

effectivement nous font franchir les bornes de la mortalité, pour assister, par une espece de jouissance & de présence anticipées, au trône de l'Eternel, & chanter ses ineffables grandeurs*.

* Vues
sur les
Psaumes,
15 Mai
1791, p.
110, &
autres
Journ. ci-
tés *ibid.*

De supremâ Romani Pontificis autoritate, hodierna Ecclesiæ Gallicanæ doctrina. Auctore Victore Amadeo Soardi, in regiâ universitate Taurinensi juris utriusque doctore. Editio emendatior & correctior, curante ac præfante Gofwino Josepho de Buininck, serenissimi electoris Palatini, quâ ducis Juliæ ac Bergensis, consiliario intimo, supremæ appellationum curiæ adfessore. *A Heidelberg, chez Jean Wiesen, imprimeur de l'université; & se trouve à Bruxelles, chez Le Charlier. 1793. In-4to. très-belle édition.*

VOILA donc le public savant & catholique, qui desiroit si vivement la reproduction de cet ouvrage*, pleinement satisfait. Il en a l'obligation à un homme qui depuis bien des années se tient dans l'arene pour combattre plus d'un genre d'erreurs; qui nourri au milieu du monde & des affaires, des alimens substantiels de la foi & de la piété, a poursuivi plus d'une fois la lâcheté & l'apostasie jusques dans le sanctuaire. Je ne dirai rien de l'importance de cet ouvrage; la haine que lui ont voué les jansénis-

* 1 Fév.
1792, p.
174. —
1 Juin
1792, p.
191. —
Dict.
Hist. art.
SOARDI
(sous
resse).

tes, les parlemens, & l'avocatie philosophique, les petites intrigues par lesquelles ils ont tâché de l'étouffer, les entraves dont ils ont embarrassé la circulation, prouvent plus que tout ce que je pourrois dire, que l'esprit d'erreur & de secte y reçoit un coup des plus sensibles.

De l'obéissance & soumission qui est due à notre Saint Pere le Pape, en ce qui regarde les choses de la foi. Par Louis Abelly, évêque de Rhodés.

Vir obediens loquetur victoriam. Prov. 21.

A Bruxelles, chez Le Charlier. 1 vol. in-12.
Prix 4 escal. rel.

DEPUIS que la nature & le but d'une secte connue par sa haine contre le chef de l'Eglise, sont mis au grand jour, depuis que son opposition à l'autorité pontificale a été suivie par une guerre faite à toutes les loix, & que son incorporation à la faction Jacobine a fait comprendre mieux que des argumens, de quel esprit sont animés les hommes rebelles à l'Eglise & à son premier Pontife; on recherche avec empressement les ouvrages qui traitent d'une obéissance dont découlent toutes les autres, & qui une fois enfreinte & méprisée ne peut être remplacée par aucun autre lien de l'ordre public. Ce traité d'un prélat connu par son zele & ses lumieres, ne peut donc qu'être favorablement accueilli dans les circonstances. Composé dans des tems plus

calmes & où l'hypocrisie Jansénienne étoit encore sous le masque, il reçoit des événemens actuels une espece de sanction posthume & un nouveau prix.

Un autre ouvrage plus récent, écrit dans les mêmes principes, remplissant excellemment le même but, & particulièrement assorti au besoin du moment, est intitulé : *Traité sur l'obéissance due aux constitutions dogmatiques émanées du Saint-Siege apostolique, à l'usage de ceux qui croient en J. C., & spécialement à l'usage de la nation françoise. Suivi du traité des DROITS DE DIEU SUR L'HOMME. Dédié au Pape Pie VI. Par l'abbé Piers de Rumenghen.* A Bruxelles, chez Le Charlier. 1792. 1 vol. in-12. de 156 pag. L'ouvrage est plein d'érudition & de passages heureusement appliqués; il finit par celui-ci, tiré d'une épître de S. Bernard, où ce Saint exprime d'une manière consolante l'infailible triomphe de la vérité, après les dégâts passagers de l'erreur. » Numquid autem malitia vincet tandem sapientiam? Sed hæc est » hora ipsius, & potestas tenebrarum. Cæterum » hora novissima est, & potestas citò transit. » Ne terreamini, ne seducamini, Dei virtus » & Dei sapientia Christus vobiscum est, & in » causâ est. Non permittet vos tentari supra » id quod potestis. Videtis stultum firmâ » dice? Sine dubio statim maledicetur pulchritudini » ejus. Non enim diù relinquet Dominus » virgam peccatorum super sortem justorum. Verùm » vestræ interim vigilantia est,

» vestris pro vestro officio sollicitè providere
 » sicut & providetis ut non extendant justii ad
 » iniquitates manus suas. Oratio pro catholicis :
 » *Benefac, Domine, bonis & rectis corde :*
 » Pro schismaticis : *Imple, Domine, facies*
 » *eorum ignominia, ut quærant nomen*
 » *tuum* ». Bern. Epist. 126.



Bibliothèque ascétique ou sentimens des
SS. Peres & des auteurs ecclésiastiques
sur les plus importans sujets de la morale
chrétienne, dédiée à monseigneur Louis de
Bourbon, duc de Penthièvre. Par le R. P.
Jerôme, procureur-général de la congré-
gation des Augustins réformés de France.
 A Paris, & se trouve à Bruxelles, chez Le
 Charlier. 7 vol. in-12.

CET ouvrage intéressant rassemble les points
 les plus essentiels de la morale chrétienne
 dans une explication détaillée & pratique des
 sept Sacremens, fondée sur la tradition &
 la doctrine des Peres de l'Eglise. Un savant
 Bénédictin a fait une *Histoire des Sacremens*
 pleine d'érudition & de recherches judicieu-
 sement dirigées ; le P. Mérlin, Jésuite, a
 publié un traité très-estimé, *De la forme*
des Sacremens ; des théologiens de toutes les
 nations ont triomphé des ennemis de l'Eglise
 dans leurs écrits lumineux sur cette matière,
 ils ont éclairé & détrompé ceux qui étoient dans
 l'erreur : le P. Jérôme, en instruisant, a eu pour

but principal de faire aimer les Sacremens, d'y attacher les fideles, & de les rendre salutaires. La science ecclésiastique, l'onction, la simplicité rendent son travail recommandable & précieux à ceux qui cherchent les vertus chrétiennes & les moyens de les nourrir. „ La „ piété qui fait le principal objet de cet ou- „ vrage, dit le savant auteur, est ce parfait dé- „ vouement d'esprit & de cœur qu'inspire & „ commande la Religion, & qui a pour fin „ principale Dieu & tout ce qui concerne son „ service. C'est la piété de l'orient & de l'oc- „ cident qu'on prétend réunir, d'un seul trait, „ sous les yeux du public, pour le toucher „ salutairement sur l'état de décadence où elle „ languit parmi nous. „



Maximes de la philosophie moderne, ou les horreurs philosophiques dévoilées. A Louvain, chez François Michel. 1793. in-12. de 124 pag. Prix un escal. & demi.

L'AVIS suivant de l'éditeur, suffit pour faire comprendre l'intérêt de cette brochure & les raisons qu'on a eues de la reproduire. „ *Les rapports de l'ouvrage dont nous donnons au public une nouvelle édition, avec les événemens dont l'Europe entière a ressenti les effets, sont tels que ceux qui ne l'auroient pas connu, seroient tentés de croire qu'il n'est fait que d'après la trop fameuse révolution de France; mais non, car il par*

imprimé à Paris en 1776. C'est précisément ce qui le rend d'autant plus précieux & plus intéressant, & ce qui a déterminé à donner cette édition où nous ne nous sommes pas permis la moindre altération : il est en tout tel qu'il a paru à cette époque. »

*Paraphrase de l'Hymne de la Pentecôte,
Veni, creator Spiritus, appliquée à la révolution françoise, en 1793.*

O Vous, qui remplissez les cieux, la terre & l'onde, *Veni creator Spiritus &c.*
Esprit, dont la parole enfanta l'univers,
Descendez dans nos cœurs, bienfait promis au monde.
Et que vos saints trésors nous soient sans cesse ouverts!

Canal mystérieux, choisi pour les répandre, *Qui paracletus dixeris &c.*
L'homme y puise à longs traits, ces salutaires eaux,
Ce feu vivifiant, cette charité tendre
Qui peut seule assurer le prix de ses travaux.

Il opere par vous d'éclatantes merveilles, *Tu sepsiformis manens &c.*
Où toujours sa puissance imprime votre doigt.
Si la langue qui parle, étonne les oreilles,
C'est un prodige encor qu'à vous seul elle doit.

Disipez cette nuit, dont la France est couverte. *Accende lumen sensibus &c.*
La foi n'y brille plus. O funeste langueur!
L'état frappé chancelé, & penche vers sa perte.
Rendez-lui d'un regard son antique vigneur.

Etouffez une guerre, où, courbés sous la honte, *Hostem repellas longius &c.*
Proserits, chargés de fers, loin de nos murs errans,
Nous allons succomber, si la paix la plus prompte,
Si votre paix, Seigneur, n'enchaîne nos tyrans.

*Per te factus
mus da pa-
trem &c.*

Vous nous avez fait voir un Dieu dans sa justice ;
Montrez-nous un Sauveur dans un juge apaisé.
La tempête mugit : daignez, soufflez propice,
Daignez conduire au port notre vaisseau brisé.

*Deo Patri
sit gloria &c.*

Et nous vous bénirons, majesté trois fois sainte !
L'encens sur vos autels brûlera nuit & jour.
Il n'osoit s'allumer, combattu par la crainte ;
Il ne s'éteindra plus, affranchi par l'amour.

Blandurel.

LA Fable de M. Fleury, rapportée dans le Journal du 15 Septembre p. 156, touchant les charlatans qui trompent les peuples & les rois, m'a fait songer à une Ode que j'avois mise au rebut, & à laquelle le tems a donné son prix. Cette Ode me fut envoyée le 11 Mars 1778 ; ne la trouvant pas bien lyrique, je la mis dans un coin d'oubli ; & peut-être l'auteur en a-t-il été un peu mécontent. Mais comme il vit encore, il se convaincra que je rends justice quand je peux, à ce qui en mérite. Cet Ode, vu le tems de sa rédaction, est remarquable, non par le style, un peu embarrassé & chevilleux, mais par des vues qui décelent dans le poëte sinon beaucoup d'enthousiasme, au moins beaucoup de justesse d'esprit.

Nondumne, reges, perniciosius

Lusi paratoque exitio dati,

Cladem videtis, quodque flagrum

Jam dominis rapuere fervi ?

Quid ajo ? Sceptrum nunc ubi regium

Atque ille splendor, qui diademati

Tam carus uni ; nunc procacis
 Ludibrium tragicum popelli !
 Verène reges vos modò dicitis ,
 Recti nefastis consiliis virùm
 Quos vos ministros & fideles
 Creditis , heu miserè jocandi !
 Nondùmne fœcem hanc exitiabilem ,
 Solemne semper cni fuit impium hoc :
Rex , lex , fidesque nulla sunt ;
Debilibus dominemur. acres :
 Nondùmne nostis quæ folii ad pedem
 Impunè certas infidias struit ,
 Vestramque frustrari haud veretur
 Religionem , inimica turba ?
 Quidnam scelesti , si semel audeant ,
 Non moliantur ? Nempè trifur cohors
 Gazâque & armis potita
 Quid metuat sibi ? Quid resistat ?

*L*ETTRE d'un ecclésiastique François à l'auteur du
Journal. „ J'ai remarqué dans quelques-uns de
 vos numéros, que vous vouliez bien répondre à quel-
 ques questions qui vous étoient proposées. Je prends la
 liberté de vous en envoyer quelques-unes, monsieur,
 & j'ose me flatter que vous me ferez la grace d'y
 répondre de même. Elles concernent la Religion,
 la discipline de l'Eglise; & sans doute sous ce point
 de vue, elles ne peuvent être que favorablement
 accueillies de votre part. La première de ces ques-
 tions a rapport au jeûne; elle consiste à savoir si
 tout ce qui concerne la boisson est de nature à le
 rompre, & si c'est l'intention de l'Eglise que
 nous nous en abstenions entièrement pour observer
 le jeûne dans toute son étendue. J'ai toujours été
 persuadé de l'affirmative. Mais comme le principe
 contraire paroît être généralement reçu dans ces

provinces, je ne fais trop à quoi m'en tenir. Cependant, monsieur, je vous le dirai franchement, je n'ai encore trouvé personne qui m'ait donné une raison plausible pour justifier l'usage de la boisson entre les repas, les jours de jeûne. J'ai entendu dire à plusieurs que tel étoit le principe de S. Thomas, *Liquidum non frangit jejunium*. Ce texte tant de fois cité, que je n'ai vu nulle part comme venant de S. Thomas, n'étoit pas à beaucoup près admis dans les écoles de France; & si quelqu'un s'avisoit de le citer, c'étoit pour s'attirer la risée de tous ceux qui l'entendoient. Je ne vois pas qu'on parvienne jamais à prouver solidement qu'un homme qui passeroit le jour à s'enivrer, ne romproit pas le jeûne. Voilà pourtant ce que sont obligés de dire, & ce que disent en effet les défenseurs de l'usage de la boisson. Peut-être les jours de jeûne, seroit-il permis de prendre une *triste tasse de thé*, à raison de l'habitude contractée dans ces pays-ci, là-dessus je dis un *esto*: mais s'assembler en *estaminet* pour boire indifféremment biere, vin, liqueurs, & dire que ce n'est pas aller contre la loi du jeûne, c'est ce que je ne puis comprendre; ce n'étoit certainement pas l'opinion des premiers Chrétiens que nous voyons au moment de leur martyre, refuser même un verre d'eau, de peur de rompre le jeûne. — Une seconde question à vous proposer, monsieur, regarde l'assistance aux vêpres, les jours de fêtes & de dimanches. Chez nous, cette assistance sans être stricte, *rigoroso sensu*, suivant le langage de l'école, est cependant une obligation de convenance qui entre dans la sanctification du dimanche. Un curé François tant soit peu amoureux de son devoir & du bon ordre de sa paroisse, n'auroit pas donné l'absolution à quiconque auroit été dans l'habitude de s'absenter des vêpres de sa paroisse, & cela sans raison: & dans ces provinces, d'ailleurs si religieuses observatrices des cérémonies de notre Ste. Religion, nous voyons des ecclésiastiques respectables, des personnes pieuses qui s'approchent

souvent de la Ste. Table, ne se pas faire un scrupule d'y manquer constamment. Cette conduite pourroit-elle être conforme à l'intention de l'Eglise? & les personnes qui la tiennent, pourroient-elles être exemptes d'une négligence criminelle? — Oserois-je vous demander encore, si vous approuvez la coutume de donner la Ste. Communion, à chaque instant, au premier venu qui se présente, qu'il soit censé avoir assisté à la Messe ou non? J'ai toujours été accoutumé de voir donner la Ste. Eucharistie au S. sacrifice de la Messe soit à la communion du prêtre, soit aussi-tôt après la Messe finie: & quand j'ai vu la coutume de ce pays, je vous assure, monsieur, que je n'en ai pas été peu choqué. Ce qui a sur-tout augmenté ma surprise, ce fut de voir un curé, un vicaire, un religieux, interrompre un prêtre à tel moment du sacrifice qu'il soit, pour donner le S. Giboire, & donner la communion à quelques personnes qui se présentent. Ne seroit-il pas mieux & plus convenable de suivre la coutume que je vous ai dit avoir toujours vu pratiquer? Et qu'est-ce qui peut empêcher de la mettre ici en vigueur?... Telles sont les questions que je prends la liberté de vous proposer. Ce n'est que le motif du bien qui m'a engagé à cette démarche auprès de vous. Loin de moi, de critiquer la conduite de qui que ce puisse être, & je me sens trop de foiblesse pour me croire capable d'apprendre quelque chose au clergé des Pays-Bas, ce clergé qui de tout tems s'est rendu recommandable par son zele, ses vertus & sa grande régularité. „

RÉPONSE. Simple ouaille, je laisse l'examen de ces questions aux pasteurs d'Israël. Je dirai seulement que le *liquidum non frangit jejunium* n'a pas d'autre fondement que la nature de la soif qui n'est pas contenue dans les règles comme la faim, qui est provoquée par diverses causes accidentelles & imprévues, & qui par sa nature est moins sup-

portable. Je me souviens qu'étant bien jeune j'en-
tendis citer ce passage comme étant de S. Tho-
mas, mais un autre théologien, sans nier qu'il fût
de S. Thomas, ajouta que le texte continuoit ainsi :
Sed tollit meritum, & parat viam ad infernum.

— L'obligation d'affister aux vêpres me pa-
roit entrer dans celle de sanctifier le dimanche; &
comme cette sanctification ne se complete pas par
l'assistance à la Messe, il est conséquent qu'on se rende
à quelques autres offices, soit vêpres, soit complies,
processions, litanies &c. — Quant à la der-
niere observation, la réponse me semble fort sim-
ple, mais je n'ai aucun titre de la donner; je con-
vicndrai néanmoins qu'il y a dans ces contrées des
usages exotiques & contraires à la discipline de
l'Eglise; comme d'interrompre le saint sacrifice pour
donner la bénédiction (ce qui est un abus grave *);
comme de substituer à la cérémonie du mercredi
des Cendres, l'usage d'imprimer sur le front une
croix noire au moyen d'un bâton trempé dans une
espece de pouding composé de je ne fais quoi *...
De travestir la Messe paroissiale du dimanche en
obseques, chanter le *Dies iræ* à l'Offertoire &c. *...
Mais c'est en vain qu'on s'éleve contre ces sortes
d'innovations. Le train de la chose devient enfin
une machine dont le mouvement n'est plus arrêté
par rien. Les dévots, comme les autres inventeurs,
vont toujours en avant avec leurs découvertes ché-
ries : *Ibunt in adinventionibus suis.*

* 15 Juin
1793, P.
315.

* 1 Avril
1792, P.
568.

* Je ne
parle pas
du cas pré-
sente cor-
pore.

Égal. 80.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 18 Septembre). Nous avons rapporté qu'enfin le 3 de ce mois la diète de Grodno a consenti à la signature du traité de cession à la Prusse. Les séances qui précéderent cet événement, furent les plus orageuses qu'il y eut eu jusqu'alors ; l'ambassadeur de Russie remit le 2 une nouvelle note, de la teneur suivante.

„ Les séances des sérénissimes Etats en diète confédérée, qui ont eu lieu dans le courant de la semaine passée, n'ayant que trop manifesté, jusqu'à quel point quelques-uns de ses membres ont manqué aux égards dus au roi, à la dignité de toute l'assemblée, & ce qui est le plus frappant, à la haute médiation accordée d'après la propre réquisition des Etats, & aux représentations aussi amicales que positives, auxquelles le soussigné, ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de toutes les Russies, s'est prêté de si bon cœur, pour faire envisager aux sérénissimes Etats assemblés en diète, par les différentes notes, & par le contenu même du projet revu & corrigé, que le sieur Podhorski leur avoit présenté, la nécessité de la cession indispensable des provinces occupées par S. M. Prussienne, à l'effet d'obvier aux maux imminens, dont le reste de la Pologne étoit sur le point d'essuyer les plus tristes suites, & dont l'effet n'a été différé, qu'au moyen de la haute & puissante médiation de son auguste souverain : le

fouffigné ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire se trouve par conséquent forcé à déclarer finalement aux sérénissimes Etats assemblés en diete confédérée, que pareille conduite si peu mesurée, ne prouvant que trop évidemment l'existence d'un germe de Jacobinisme, dont il avoit fait mention dans ses notes précédentes, ne fauroit plus se refuser à déraciner ce fléau si pernicieux en tout sens, mais aussitôt d'insister le plus décisivement, que ledit projet revu & corrigé, annexé à la note du 19 (30) Août, soit lu & décidé d'abord & sans aucun délai, & qu'en conséquence il plaife aussi aux sérénissimes Etats assemblés en diete confédérée, de munir incessamment & sans aucun ajournement ultérieur de la séance, l'illustre députation de ses pouvoirs & ordres précis, sur la signature du traité convenu & stipulé, sous la haute médiation de son auguste souveraine, avec M. l'envoyé de Prusse, & des futurs articles séparés à stipuler encore, d'après le contenu du protocole des conférences, auxquelles le fouffigné avoit assisté, pour le dispenser d'en venir à ces faits auxquels il se trouve autorisé, & dont il ne fauroit se départir. Le fouffigné doit en outre faire part aux sérénissimes Etats assemblés en diete confédérée, qu'il a cru d'une nécessité absolue, pour prévenir tout désordre, de faire avancer deux bataillons de grenadiers, avec quatre pieces de canon, pour entourer le château.

Fait à Grodno, ce 2 Septembre 1793.

(Signé) Jacques de Sievers.

M. de Sievers adressa en même tems au comte de Tyfzkiewicz, grand maréchal de Lithuanie,

& chargé en cette qualité de la police de la diete, une lettre dans laquelle il expliquoit plus en détail, la nature des mesures qu'il avoit cru devoir prendre. En voici le contenu.

„ Le bruit qui vient à ma connoissance, de la conspiration tramée contre la personne sacrée du roi, du maréchal de la diete, & des plus honnêtes sénateurs, ministres & nonces, me force à prendre les mesures suivantes, pour la sureté de leurs personnes. A deux heures après-midi, deux bataillons de grenadiers se placeront sur la terrasse & dans la cour du château. M. le général Rautenfeld disposera les piquets de telle manière, qu'aucun arbitre ni aucune personne sans obligation de se trouver au château, ne puissent entrer dans la salle. On placera aussi des sentinelles auprès des fenêtres du château, afin que qui que ce soit n'y puisse entrer. Une seule porte restera ouverte, & sera gardée par des officiers, qui feront la révision de tous les arbitres suspects. Au cas où l'on trouveroit sur quelque nonce des armes cachées, il doit être arrêté & mis en prison, pour lui faire un procès criminel, comme à un assassin. Il faut faire aussi la révision des armes de la garde de Lithuanie, comme aussi de celle qui est sous les ordres de V. Exc., & dans le cas où l'on trouveroit sur eux de la poudre & des balles, on doit aussi les mettre aux arrêts. Au reste, il est entendu que ces gardes ne remueront pas. Un arbitre qui se cachera dans la salle, ou dans quelque autre endroit, comme aussi les personnes sans charge, doivent être arrêtées & conduites en prison. Il y aura dans l'antichambre, un piquet de 12 officiers, qui pourront entrer dans la salle, & prendre place sur les bancs des nonces. M. le général Rautenfeld aura une chaise destinée pour lui, auprès du trône; il prendra garde qu'il ne se fasse point de tumulte, particulièrement par rapport à la personne sacrée de S. M., comme aussi à celle de V. Exc. & de M. le maréchal de la diete. „

„ Votre Exc. aura la bonté de déclarer, qu'aucun

membre de la diete ne pourra quitter sa place, à moins qu'il ne soit appellé au trône, en assurant en même tems aux nonces, une entiere liberté de parler. Ce n'est que le désordre & les excès que je veux arrêter. Aussi ceux qui en seront coupables, doivent être livrés à la sévérité des loix. V. Exc. aura la bonté de communiquer cette lettre au roi, comme aussi de montrer l'original ou la traduction, à ceux des membres de la diete qui veulent en avoir connoissance. „

J'ai l'honneur d'être &c.

Jacques de Sievers.

La lecture de cette lettre ayant été faite, à l'assemblée de la diete, il s'ouvrit une lutte très-vive entre les deux partis. Les membres anti- opposans demanderent l'ouverture de la séance; ceux de l'opposition déclarerent qu'ils ne procéderaient point aux délibérations, que les officiers Russes ne se fussent retirés de la salle, & que les troupes de cette nation n'eussent quitté la place du château. Des nonces sortirent de leur place, toute la chambre fut en désordre. Les uns réclamerent l'ouverture de la séance, d'autres s'y opposerent; plusieurs même demanderent la clôture de la diete. Enfin, à la suite de plusieurs discours, M. l'évêque de Livonie, & bientôt toute la chambre demanda au roi la permission de lui baiser la main, pour lui donner une preuve de son attachement, & peu après, le roi envoya une députation vers M. l'ambassadeur de Sievers: elle revint avec la réponse, „ que ce ministre vou- „ loit bien consentir à ce que les officiers Russes „ se retirassent de la salle des nonces, à l'ex- „ ception néanmoins du général de Rauten- „ feld, mais que les troupes ne seroient reti-

rés de la place du château, qu'après que les pleins-pouvoirs ou instructions auroient été arrêtées & conclues, pour autoriser la députation à signer le traité avec la Prusse. La résolution en fut enfin prise, ainsi que nous l'avons dit, à une pluralité de 61 contre 23 voix. Par la fixation des limites Prussiennes, telles que M. de Sievers l'a fait insérer dans le nouveau traité, la nouvelle acquisition de la cour de Berlin est diminuée d'environ 50 lieues de son occupation primitive. M. de Buchholtz s'est cru obligé de prendre le traité *ad referendum* au roi, son maître; il a expédié un courrier en conséquence, & a remis la signature jusqu'à son retour.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 1 Octobre). Le parti de l'opposition a complètement succombé. Le duc de Richmond a donné sa démission, en qualité de grand-maître de l'artillerie. C'est le général Hamerft qui le remplace, en attendant l'arrivée du lord Cornwallis, des grandes Indes. On parle de quelques autres changemens, sans que l'influence de M. Pitt. souffre la moindre diminution. Les préparatifs contre la France se continuent avec la plus grande vigueur. Outre les renforts qu'on a déjà envoyés à l'armée aux ordres du duc d'York, il en part de nouveaux presque chaque jour: l'échec essuyé devant Dunkerque n'a servi qu'à donner une nouvelle énergie au gouvernement. L'armée Angloise & Hanovrienne sera portée à 40 mille hommes. Il a été arrêté de lever le

plutôt possible 9 nouveaux régimens, en même tems que l'on recrute les anciens avec ardeur. Toute la cavalerie Angloise & la Maison du roi se rendront, dit-on, sur le continent : la cour de Londres étant résolue de terminer la guerre cette année. Le roi reçoit de toutes les parties du royaume des adresses de ses sujets, qui s'empressent de lui offrir tous les secours nécessaires, pour cette fin importante. D'un autre côté, les forces qui doivent partir incessamment pour les Indes Orientales sous le commandement de Charles Grey, consistent en 17 régimens, formant un corps de 12,000 hommes. On espere que ces troupes, jointes à celles qui s'y trouvent déjà, seront suffisantes pour soumettre toutes les isles Françoises. Pendant que M. Fox déclame avec sa véhémence ordinaire sur l'inconvénance & l'injustice de la guerre, son frere emploie ses talens & sa bravoure à combattre les ennemis de l'Angleterre & de l'Europe. Pendant que M. Grey se recrie sur l'impolitique de s'emparer des isles, son pere se dispose à mettre en usage toute sa valeur & sa science militaire pour en chasser les incendiaires & les destructeurs. Le 24 du mois dernier, il a été publié dans la Gazette de la cour, une lettre de l'amiral Hood, relative à nos opérations militaires à Toulon. En voici le contenu.

Extrait d'une lettre de l'amiral Hood, datée de la rade de Toulon, le premier Septembre,

Hier après midi, 750 hommes de l'armée de Cartaux approcherent de Toulon. Le capitaine Elphinstone, que j'ai nommé gouverneur du grand fort

de la Malgue & de ses dépendances, sortit à la tête de 600 hommes, les mit en déroute, & leur prit quatre pieces de canon & leurs munitions. „

„ J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la lettre du gouverneur Elphinstone. Je regrette infiniment la perte d'un excellent officier, le major Douglas, que j'avois fait major du fort. On n'a pu arrêter son zele qui le portoit à sortir avec les troupes. Une balle lui est entrée dans la poitrine, on l'a tirée derriere l'omoplate. Il mourut la nuit dernière. „

„ Le contre-amiral Goodall s'est chargé de faire les fonctions de gouverneur à Toulon, & le contre-amiral Gravina du commandement des troupes. „

„ On fait signal dans ce moment que le convoi est en vue avec un corps considérable de troupes Espagnoles de l'armée du Roussillon. „

Copie de la Lettre de G. K. Elphinstone

Toulon, le 31 Août.

„ En conséquence des informations que j'eus l'honneur de vous envoyer hier après-midi, & des avis répétés que je reçus du comité de la guerre & de Jolul public je jugeai à propos d'envoyer une patrouille vers Olioulles (petit bourg à 3 lieues de Toulon) pour reconnoître l'ennemi & ses forces. Je fis mettre en même tems sous les armes 300 Anglois & autant d'Espagnols, & je chargeai le comité de la guerre de fournir autant de leurs meilleures troupes, & de tenir prêtes 6 pieces de canon, avec chariots & munitions. Vers trois heures la patrouille revint avec quelques paysans que les dragons de l'ennemi avoient blessés; j'appris d'eux que des troupes de Cartaux étoient postées à Senary & Olioulles au nombre de 600 hommes environ avec 10 pieces de canon & un peu de cavalerie. Je me mis en marche sur-le-champ avec des troupes Angloises & Espagnoles, & pris la route d'Olioulles avec quatre guides de cet endroit, après avoir laissé des instructions pour que les troupes Françoises me suivissent aussi-tôt avec leur canon. Je rencontrai

en chemin quelques paysans blessés qui m'apprirent que toutes les forces ennemies étoient réunies à Olioulles. Quand je fus à un demi mille de cet endroit, j'aperçus un parti ennemi qui s'efforçoit de gagner une éminence sur notre droite. Je détachai les capitaines Haddon & Wemys du 1^{er} régiment d'infanterie pour le prévenir, s'avancer & prendre possession des hauteurs, & j'envoyai le lieutenant Knight avec un détachement du même régiment pour faire la même chose sur la gauche. Les uns & les autres exécutèrent admirablement ces ordres. J'avancai alors avec mon aide-de-camp, pour reconnoître la situation de l'ennemi, & je trouvai qu'il étoit posté dans le village d'Olioulles sur le penchant d'une hauteur, ayant devant lui un ravin profond, avec un pont de pierre défendu par deux pièces de canon. Les fenêtres étoient garnies de mousqueterie. Deux cens toises plus loin sur la hauteur, étoit un château ruiné avec deux autres pièces de canon, & les murailles des vignes étoient aussi bordées de mousqueterie. Il étoit six heures & demie du soir, & je ne voyois paroître ni les troupes Françoises ni le canon de Toulon. Je me trouvai dans la nécessité d'attaquer ou de me retirer. Je préférai le premier, j'ordonnai à la colonne de s'avancer avec précaution à deux cens toises à couvert d'une muraille de pierre, & alors étant exposée au feu de l'ennemi de marcher en avant, ce qui fut exécuté malgré un feu très-vif; ce que l'ennemi voyant, il abandonna ses postes de tous côtés, nous laissant maîtres de ses canons, chevaux, munitions, de deux drapeaux, & même de ses tambours. Il fut poursuivi sur une hauteur très-escarpée jusqu'au bout du village. ,,

,, Il commençoit à faire nuit & les munitions étoient épuisées, ce qui m'engagea à ordonner aux troupes d'occuper la hauteur, le pays nous étant inconnu & nos guides s'étant enfuis dès le premier feu. Après avoir fait halte pendant une heure, je ramenai mes troupes à Toulon avec les prisonniers & les canons pris sur l'ennemi, & je rencontrai sur la route les

François & le canon qui devoient partir de Toulon en même tems que nous, & qui malheureusement avoient éprouvé des retards. Par les informations que nous reçûmes dans le village, & que nous donnoient les prisonniers, nous jugeâmes que nous avions battu l'élite de l'armée de Cartaux consistant en 7 à 800 hommes avec quelque cavalerie, qui avoient été envoyés de Marseille pour en imposer à Toulon. Ils devoient être joints le jour suivant par 400 hommes & 8 pieces de canon. ,,

Il est de mon devoir de dire à V. S. que dans cette occasion les troupes tant Angloises qu'Espagnoles se conduisirent très-bien : que le capitaine Moncrief du onzieme régiment, qui commandoit les Anglois a montré une intrépidité digne d'être citée pour modele ; & que Don Monteiro qui commandoit les Espagnols s'est conduit avec la même valeur. Mais le succès de cette journée est dû principalement aux efforts & au courage du capitaine Douglas, major de la ville de Toulon. C'est avec douleur que j'ajoute qu'il a été grièvement blessé, & est mort depuis. C'est une grande perte selon moi, pour le service du roi. La conduite de l'enseigne Forster du trentieme régiment, mon aide-camp, a mérité toute ma satisfaction, & le rendra, je l'espere, digne d'attention. J'ai l'honneur, &c.

G. K. Elphinstone.

,, Du côté des Anglois, le capitaine Douglas tué, & 13 blessés, de la part des Espagnols, 3 tués & 3 blessés. ,,

Le 28, la Gazette de la cour annonça que les Espagnols avoient essuyé un léger échec. Un des postes avancés ne paroissant pas militairement en état de défense, on avoit résolu de l'évacuer ; mais avant que l'ordre y fût arrivé, le général Cartaux ayant rassemblé 5000 hommes de Marseille & de Nice pour harceler la garnison, attaqua ce poste & en chassa les Espagnols qui l'occupaient. Ils y eu-

rent 35 hommes tués, 2 officiers & 20 foldats blessés, un officier & 15 foldats prisonniers. Le corps qui défendoit ce poste ne consistoit qu'en 400 Espagnols, & 150 gardes nationaux de Toulon. Un détachement de la brigade Angloise sortit de la ville pour couvrir la retraite, ce qu'il exécuta sans peine, n'ayant eu qu'un soldat de blessé. Trois régimens de dragons Irlandois doivent partir incessamment pour Toulon. On a ordonné en outre à tous les officiers attachés aux détachemens de la marine à bord de l'escadre, de s'y rendre. Sir Gilbert Elliot est destiné pour y aller résider, afin d'agir de concert avec lord Hood, en qualité de commissaire extraordinaire.

I T A L I E.

ROME (le 25 Septembre). La santé du Pape qui avoit donné quelque inquiétude, paroît derechef raffermie. On voit circuler actuellement le Discours prononcé par sa S. S. dans le consistoire du 17 Juin, au sujet de l'assassinat de Louis XVI. Après avoir déploré la destruction de la monarchie, que le Pontife regarde avec raison comme le meilleur des gouvernemens, lorsque les principes de Religion & de justice dirigent le trône (a), le Pape

(a) On a beau objecter que le gouvernement monarchique, lorsqu'il dégénere, est le plus mauvais de tous. Cela même prouve que dans sa pureté & le véritable esprit de son institution, il est le meilleur; conformément à l'ancien adage : *corruptio optimi pessima*. Au lieu que la démocratie, lors même qu'elle

s'étend sur les vertus du roi, & observe que la haine de la Religion catholique ayant été la cause principalement déterminante de sa mort, il n'est pas déraisonnable de le regarder comme martyr (a). Il réfute très-bien ce qu'on pourroit objecter touchant l'acceptation qu'il avoit faite par contrainte de la schismatique & absurde constitution, parce que cette acceptation est défavouée & rétractée dans son Testament avec une humilité & une franchise qui doivent bien pleinement effacer cette faute. *Sed utcumque illud fuerit (non enim hic quidquam in nos recipimus), ac ut etiam seductum vel animi levitate, vel errore aliquo Ludovicum in subscribendo approbasse concedamus, num statim idcirco nostra erit de ejus martyrio varianda opinio? Vetat id nobis certa illa ac solemnis, quæ subsequuta est regia retractatio, ac mors ipsa, quam superius demonstravimus, illatam ipsi fuisse in odium catholicæ Religionis, ut idcirco quidquam honori ipsius martyrii detrahi posse perdifficile planè videatur. Quandoquidem in S. Cypriano, qui de baptismo hæreticorum aliter senserat, quàm veritas postulabat, tamen, uti fructuosum sarmen-*

est la meilleure possible, est encore très-mauvaise.
 — Diverses observ. 15 Juin 1789, p. 308.
 Belle sentence d'Aristote, *ibid.* p. 309. — Art.
 GOUVERNEMENT dans le *Dict. Géog.*

(a) Vues sur cette dénomination dans le Journal du 15 Juin 1793, p. 249.

tum gloriosâ martyrii falce Deus purgavit quod adhuc purgandum erat, ut eodem verbis, pluribus in locis refert S. Augustinus.

— Ce que dit le Pape de l'inutilité de ses exhortations paternelles, & de la morgante obstination d'un peuple aveuglé, justifie excellentement le zele charitable du premier pasteur, en même tems qu'il semble annoncer la punition des coupables, pour lesquels le Pontife invoque le cri du sang innocent de Louis. *Sed quid proficere, quidque consequi ab illo possumus populo, qui non solum pronita nostra contempsit, sed gravissimis in nos insultavit offensionibus, usurpationibus, injuriis, & calumniis, eoque audacie ac insanice processit, ut fictas componeret, & eorum erroribus accommodatas litteras sub nostro nomine? Sinamus igitur illum esse, quoniam ita libet, in suâ miserrimâ pravitâ pertinacem, confidamusque innoxium Ludovici sanguinem clamare quodammodo, atque orare, ut suam ille agnoscat, damnetque in aggerandis delictis pervicaciam, & confideret acerbissimarum pœnarum genera, quæ Deus vindex scelerum justissimus populus solet ob minus gravia perpetrata commissa infigere.*

— Quelques personnes ont paru desirer dans ce Discours plus de précision, une élocution plus ferme & plus imposante, moins de discussions, moins de notes & de citations surtout, & en général une maniere plus pontificale; mais elles n'ont pas réfléchi que dans le tems où nous sommes, il faut indiquer & spécifier tous les genres de preuves, & que tout

ce qui n'est pas développé & littéralement démontré, échappe nécessairement à des lecteurs lestes & dissipés, & qu'enfin pour se faire lire, entendre & comprendre, les chefs même de la Religion font dans le cas d'adopter à un certain point la marche des écrivains du siècle. Ajoutons que le ton & le style de ces Discours consistoriaux est naturellement très différent de celui des Bulles & des Brefs.

Le S. Pere a appris avec bien de la satisfaction le rétablissement des monasteres supprimés dans les Pays-Bas; autant ces suppressions ont-elles affligé le Pontife dans le tems, autant reçoit-il de consolation en voyant la Religion du monarque & des peuples concourir à en effacer les traces. La sécularisation des individus, & plus encore celle des communautés entières, deviennent d'une difficulté insurmontable, & le Pontife, dit-on, a déclaré que par quelque considération que ce fût, il ne consentiroit plus à aucune (a). On fait d'ailleurs avec quelle fermeté S. S. s'est expliquée là dessus, à l'égard des Religieux qui se trouvoient hors de leur maison par la suppression qui en avoit été faite sous Joseph II; ne leur permettant de vivre dans le monde qu'autant qu'il leur étoit impossible d'entrer dans une maison de leur ordre ou même d'un autre. Il faut, dit le Pontife dans son Bref à l'évêque de Brinn, em-

(a) C'est aussi ce que m'écrivit un des plus respectables prélats de Rome, dans une Lettre très-expresive, où il rapporte les propos du S. Pere à ce sujet. Je pourrai dans la suite en faire part au public.

» ployer les moyens les plus efficaces pour que
 » tous persistent dans leur vocation. C'est pour-
 » quoi ils doivent se retirer dans d'autres mo-
 » nasteres, soit de leur institut, soit d'un autre
 » ordre, où ils pratiqueront parfaitement les
 » obligations attachées aux vœux solennels par
 » lesquels ils se sont consacrés à Dieu. Il ne
 » faut ici avoir aucun égard à quelque intérêt
 » temporel que ce puisse être (& c'est cepen-
 » dant ce que vous avez eu en vue dans l'affaire
 » de ces Religieux, comme vous en faites vous
 » même l'aveu); mais il faut envisager unique-
 » ment le repos de leur conscience & la sûreté
 » de leur salut éternel. Voilà ce que vous déclai-
 » rerez de notre part à ceux à qui il appartient;
 » si vous en connoissez qui chancelent dans
 » leur vocation, & qui s'en écartent, ayez soin
 » de les soutenir & de les rassurer. Cependant
 » s'il arrivoit que quelqu'un ne pût trouver
 » d'asile, ce n'est que dans ce cas malheureux
 » que nous lui permettons de vivre dans l'état
 » de prêtre séculier, pour aussi long-tems qu'il
 » y sera forcé par la seule nécessité ». (a)
 Mgr. Zondadari, secrétaire de la propagande

Bref de
 Pie VI à
 l'Évêque de
 Briou, le
 12 Avril
 1782.

(a) Pour plus d'exactitude nous rapporterons le
 texte original. *Curandum imprimis est ut omnes in
 vocatione sua permaneant, idedque in alia vel propria
 vel alterius instituti monasteria sese recipiant, ubi vota
 solennia quibus vitam Deo consecraverunt, rite rectèque
 persolvant. Nulla rerum humanarum ratio, quam te
 in monachorum causa præ oculis habuisse scribis, sed
 una conscientie & salutis cura habenda est. Hæc sanè
 nostris verbis dicito iis, ad quos pertinet, eosque con-
 firma, si a proposito declinare cognoveris. At si forte*

& ancien nonce de Bruxelles, pour lequel on craignoit beaucoup, est dans un état de convalescence. Ce prélat dont le nom est cher à la Belgique malgré les disgrâces qu'il y a effuyées, ou plutôt par ces disgrâces même, jouit de la confiance du Pontife & de la plus grande considération chez tous les gens de bien de cette capitale du monde chrétien.

TURIN (le 18 Septembre). Une estafette du quartier-général de Fontano nous a apporté le 11 de ce mois la relation des avantages, que nos troupes ont obtenus le 8, en attaquant les différens postes des François dans la vallée de Vesubia & les gorges d'alentour. Le roi, accompagné des princes de son sang, a encouragé les troupes par sa présence : les ennemis ont été chassés de leur camp de Flaut, ainsi que de la forte redoute de St.-Severs. Un autre corps a attaqué les hauteurs, qui bordent la vallée de Lantosca : les dragons, le fabre à la main, ont forcé les batteries, que les François ont abandonnées avec l'artillerie même qui y étoit. Ces différens combats n'ont pas été également aisés ; il en est qui ont coûté beaucoup de sang : mais en revanche le succès n'a pas été douteux ; un grand nombre de prisonniers, 10 canons, plusieurs chariots de munitions, & une grande quantité de

cuiusmodi accidat quod receptorem sibi nequeat invenire, in hoc tantum infortunio finimus, posse eum tamdiu in statu presbyteri secularis permanere, quamdiu ita vivere solâ necessitate cogitur. On peut voir ce Bref en entier avec la traduction, dans le 7^e. volume des Réclam. Belg. p. 45.

tentés, restés entre nos mains, l'attestent. Les quatre colonnes de nos troupes étoient respectivement commandées par S. M. en personne, par le duc de Montferrat, & par les généraux de Strafaldo & Colli. Nous regrettons quelques officiers de mérite, qui ont été tués, nommément le chevalier de Softengo. L'avant veille de l'action, le roi accompagné du prince royal, avoit passé toute la journée à monter & descendre des sentiers escarpés & des rocs autour du camp de Raous : la nuit étoit déjà avancée, lorsqu'il rentra dans le camp. Voyant qu'on lui préparoit un lit de campagne, S. M. dit que *les aisances ne convenoient point à un homme de guerre, & qu'un peu de paille lui suffiroit pour dormir*. Le 8, trois heures avant le jour, elle fit célébrer la Messe, y assista, fit battre ensuite la générale, rangea ses troupes en ordre de bataille, & traversa tous les rangs, animant les soldats par ses discours & son exemple. Le général Brunet, qui étoit venu après Anselme & Biron arrêtés successivement prisonniers, ayant été conduit lui-même en arrestation à Paris & renfermé à l'Abbaye, son successeur, le général Dumberbion, qui l'a remplacé pendant quelque peu de semaines, vient d'être arrêté à son tour. L'occupation de Toulon par les armes Angloises & Espagnoles ne peut manquer de faciliter nos opérations, si l'on fait en profiter. L'évêque de cette dernière ville, qui depuis les malheurs de sa patrie, faisoit ici son séjour, est parti le 11 de ce mois pour Genes, d'où il se rendra à son diocèse. Voici une Lettre relative

à ce sujet , écrite par don Juan de Langara , amiral Espagnol , à don Ignace Lopez de Ulla , ministre de S. M. catholique à notre cour.

A bord du vaisseau le Mexique à l'ancre dans le port de Toulon, ce 4 Septembre.

„ Desirant donner un témoignage public du rétablissement du culte de Dieu dans la ville de Toulon , & de l'ouverture des églises catholiques jusqu'à ce jour , j'avois intention de faire bénir de nouveau l'église cathédrale , pour y faire chanter un Te Deum solennel en action de grâces au Très-Haut , de l'heureuse proclamation de Louis XV II , faite sans aucune effusion de sang , & de la délivrance de cet important département de la marine , arraché à l'anarchie qui le dévorait. Mais étant informé que le révérendissime évêque de cette ville , avoit interdit cette église , je me suis déterminé en conséquence à faire faire cette cérémonie dans l'église de S. Jean. „

„ J'en fais part à V. Exc. pour qu'elle veuille bien en instruire monseigneur l'évêque de Toulon , qu'on m'a dit être à la cour de Turin , en lui manifestant la situation dans laquelle se trouve cette ville , à l'effet qu'il prenne des déterminations , pour le rétablissement du culte catholique , & qu'il puisse y procéder d'après ces connoissances qui lui sont données.

Signé , Juan de Langara. (a)

(a) Cette dépêche où la restauration de la Religion est si fortement énoncée , est d'autant plus remarquable

BOLOGNE (le 16 Septembre). Depuis les premiers jours de ce mois, les affaires ont pris en Italie une tournure, qui ne fera pas plaisir aux démocrates François. Le roi de Naples qui a été si indignement insulté par les Jacobins, toutes les fois qu'ils en ont eu l'occasion, a jugé à propos, pour satisfaire au zèle de ses sujets, & principalement d'après les impulsions de la Grande-Bretagne, de faire déclarer péremptoirement au citoyen Mackau, que lui & toute sa suite eussent à quitter ses états dans l'espace de 8 jours. Peu de tems après avoir reçu cette injonction, ce soi-disant ministre a trouvé en rentrant chez lui, que les portes de sa maison avoient été forcées & que tous ses papiers, ainsi que quelques autres effets avoient été enlevés. Comme dans le même moment deux de ses domestiques ont disparu, il est probable que ce sont eux qui auront emporté le porte-feuille, croyant qu'il étoit rempli de bijoux ou d'argent. Avant que le Sr. Mackau eût appris que Toulon étoit entre les mains des Alliés, il avoit demandé & obtenu des passe-ports pour pouvoir se rendre à Rome. De-là il s'étoit proposé d'aller à Florence pour y trouver l'asile qu'on y avoit accordé à Laflotte & à d'autres aventuriers de la même espece, à moins que le ministre d'An-

ble, que toute l'expédition se fait principalement par les Anglois, que la proclamation diplomatique a été faite par l'amiral Hood au nom du roi d'Angleterre, & que les Espagnols ne sont qu'auxiliaires.

gléterre qui y réside, ne l'en eût empêché; & en ce cas, il étoit dans le dessein de se rendre à Genes, où il auroit été bien sûr de trouver de la protection. Tous ces plans viennent d'être anéantis par la prise de Toulon, attendu que la navigation Françoisé a cessé dans la Méditerranée & qu'il devient par conséquent impossible de se rendre en France par la voie de Genes. — Milord Hervay, envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre près de la cour de Toscane, a présenté au ministre de S. A. R. une note par laquelle, en réitérant les plaintes qu'il avoit déjà faites au sujet de la partialité marquée avec laquelle les François ont été reçus & traités jusqu'ici en Toscane, il insiste sur un changement, conforme aux vues de toutes les puissances coalisées, comme le seul moyen d'empêcher ces dernières de prendre des mesures efficaces pour remédier à ces désordres & aux suites qui pourroient en résulter. La réponse qui a été faite à cette note, ne contient que des expressions générales, & l'assurance des sentimens & des preuves d'amitié que S. A. R. a constamment données à l'Angleterre.

GENES (le 12 Septembre). On embarque en ce moment quinze mille hommes, dont 6 mille Autrichiens, six mille Piémontois & trois mille Napolitains, qui partiront après-demain pour Toulon. Les choses sont si bien préparées, qu'on assure ici qu'ils feront le voyage en trente-six heures. Il paroît certain que les puissances alliées sont décidées à porter à Toulon des forces majeures, pour for-

mèr dans cette partie une armée formidable, & favoriser les contre-révolutionnaires du Midi.

A L L E M A G N E.

BERLIN (*le 28 Septembre*). Les affaires entre la Prusse & la Pologne, paroissent devenir sérieuses. Depuis la dernière poste, plusieurs régimens en Prusse & en Silésie ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal; d'autres doivent également s'appêter à les suivre, si le cas l'exige. Tout est destiné pour la Prusse Méridionale. Il paroît même certain que le roi se rendra de ce côté-là; il a déjà écrit de son quartier-général de Burweiler près de Landau, une Lettre au ministre des affaires étrangères, afin de faire les préparatifs nécessaires pour les chevaux de relais, & soigner qu'ils soient prêts sur la route qu'il prendra, savoir par Leipzig, Lausnitz, & conséquemment par Luckau, Lubben, Trebatsch, Francfort-sur-l'Oder & Meseritz, sans passer par Berlin. Les équipages du roi, ainsi que la cuisine &c., sont déjà partis avant hier. Sa suite ne fera pas nombreuse, & ne consistera qu'en quelques officiers de marque, & un secrétaire de cabinet. On fait monter le corps d'armée, qui doit se mettre en mouvement, à 31 bataillons & 70 escadrons. Tout cela fait naître bien des conjectures.

FRANCFORT (*le 2 Octobre*). Les dernières opérations de la campagne du côté de l'Alsace ont été très-actives, quoique jusqu'à présent elles n'aient eu rien de décisif. Les ouvrages extrêmement fortifiés, qui défendent les lignes de

Weiffembourg, ont empêché jusqu'ici le général Würmser avec l'armée Autrichienne, de concert avec le corps François sous les ordres du prince de Condé, de les attaquer de front ou de les tourner, pour les prendre à revers : mais les actions, qui ont eu lieu le 11, le 12 & le 14 de ce mois, paroissent avoir frayé le chemin à de plus grands succès : c'est sur-tout celle du 14 où le duc de Brunswick a défait les François, commandés par le général Moreau, qui a été importante. Les Prussiens y ont fait 18 cens prisonniers, la plupart des jeunes gens de 14 à 16 ans, très-mal vêtus & levés à la hâte. Le 26, le général Kalkreuth fit attaquer le camp de Bliescastel, & l'emporta après une canonnade de deux heures. Le lendemain, l'armée du duc de Brunswick fit un mouvement sur la droite du camp de Schweigen, & les François l'évacuerent dans l'après-midi ainsi que Hornbach. L'armée Autrichienne, qui avoit son camp près de Landau, a marché, après la journée du 14 Septembre, sur Weiffembourg ; & l'armée Prussienne est venue la remplacer dans le voisinage de Landau. — Le roi est arrivé hier dans cette ville, & s'est remis aujourd'hui en route pour la Pologne.

F R A N C E.

PARIS (le 4 Octobre). Le conseil-exécutif instruisit le 24 du mois dernier, la Convention, 1°. qu'il avoit destitué le général Houchard, commandant de l'armée du Nord, & qu'il avoit nommé pour le remplacer, (le croiroit-on ?)... le général Jourdan (ce mons-

tre dégoûtant de crimes); 2^o. qu'il avoit destitué le général Landremont, commandant de l'armée du Rhin, & nommé Delmas pour le remplacer; 3^o. qu'il avoit destitué le général Chobourg, commandant de l'armée de la Moselle & nommé à sa place le général Moreau. Il s'éleva des discussions sur les motifs de ces destitutions & nominations; enfin la Convention chargea le comité de salut public de lui faire un rapport concernant les généraux, & enjoignit au conseil exécutif de joindre dorénavant à la liste des fonctionnaires nommés par lui, leurs noms, surnoms, qualités, mœurs & services. Le même jour, Barrere fit le rapport exigé, d'où il résulte que de toutes parts on demandoit la destitution de tous les nobles dans les armées. Quant à Houchard, il l'accusa d'ignorance & de trahison, d'avoir disséminé ses troupes, fait de mauvaises dispositions, de n'avoir pas précipité l'armée Angloise dans la mer, exterminé les Hollandois, & de ne pas avoir empêché les garnisons de Cambrai & de Bouchain d'être taillées en pieces (ce sont les termes du rapporteur). Houchard est arrivé ici depuis quelques jours sous une forte escorte, & a été sur le champ conduit à la Force. Tandis que l'on destitue & que l'on remplace continuellement nos généraux, les opérations militaires n'en vont pas mieux. Dans la séance du lendemain, un membre se plaignit de ce que la Convention ne connût pas les derniers évènements du Nord. Duhem avant de communiquer les nouvelles qu'il en avoit reçues, an-

nonça qu'elles n'étoient point satisfaisantes ; mais, s'écria-t-il, quand on me dira qu'il faut cacher les revers, je dirai que c'est en les cachant qu'on tue la liberté. Il confirma les défâtres effuyés par les garnisons de Cambrai & de Bouchain, & annonça en outre que tout manquoit à l'armée du Nord. Les nouvelles de la Vendée ne sont pas plus agréables. Les troupes conventionnelles y avoient eu des succès, dont l'humanité ne peut malheureusement que gémir. La ville de Thouars, attaquée & emportée le 8 du mois dernier sur les royalistes, a été réduite en cendres, comme beaucoup d'autres lieux moins considérables ; & plus de 1200 familles se sont ainsi trouvées livrées aux horreurs d'un dénuement absolu, par une suite du décret du 1 Aout, qui a statué contre les malheureux habitans de ce pays les dévastations les plus barbares & des procédés, auxquels ne se sont pas portés les peuples les plus sauvages dans les transports de la haine & de la vengeance. Les royalistes ont eu leur revanche ; la garnison de Mayence a été attaquée près de Mortagne & forcée de céder, avec perte de toute son artillerie : deux autres colonnes ont été mises en déroute. Les défâtres furent confirmés le 30 par Barrère lui-même. On lut après cela la lettre suivante.

Lettre du citoyen Avril, adjudant-général dans l'armée des côtes de Brest, datée de Roche-Sauveur, le 22 Septembre. « Citoyens représentans, depuis long-tems j'avois formé le projet de parcourir le marais de Brières, j'allois l'exécuter, lorsque le général

29 Vergues me prévint qu'il devoit passer à la
 30 Roche-Sauveur plusieurs convois d'artillerie
 31 très-conséquens, venant du port de la liberté
 32 & de Brest, qu'il falloit faire escorter. J'é-
 33 tois informé d'ailleurs, que ces ci-devant
 34 nobles & prêtres réfractaires cherchoient à
 35 faire révolter douze à quinze paroisses des
 36 districts de Blaine & Savenay; il devoit
 37 pressant d'y envoyer des troupes. J'ai exé-
 38 cuté ce mouvement comme je vous l'ai
 39 mandé hier : l'ordre a été rétabli. Aussi-tôt
 40 que les convois qui se succedent, seront
 41 passés, je ferai marcher la force armée du
 42 côté de Douges, Montoire & de Brieres.
 43 J'ai envoyé quarante hommes à Montoire :
 44 toutes les batteries de la côte ont d'ailleurs
 45 des garnisons, mais proportionnées aux for-
 46 ces que l'on m'a laissées; mais à force de
 47 soins & d'activité, j'ai réussi à déjouer les
 48 mouvemens des scélérats qui égarent les mal-
 49 heureux payfans; j'espere non-seulement les
 50 contenir, mais encore les empêcher de faire
 51 du mal. Je voudrois que tous les châteaux
 52 & chapelles isolés dans les campagnes, fus-
 53 sent brûlés, parce que c'est-là où les pré-
 54 tres réfractaires rassemblent les fanatiques.
 55 Je vous fais passer les maximes que ces pré-
 56 tres répandent dans les campagnes : vous
 57 jugerez d'après cela combien ils sont scé-
 58 lérats,

*Maximes de l'Eglise Catholique, Apostolique & Ro-
 maine, à l'usage des fideles, pendant ce tems de
 schisme & de persécution.*

1 Aux hommes tu obéiras, mais à Dieu préféra-
 blement.

- 2 Une foi tu professeras , celle de Rome uniquement.
- 3 Au Pape tu te foumettras , aux évêques pareillement.
- 4 En eux seuls tu reconnoitras l'Eglise & son gouvernement.
- 5 Aux vrais pasteurs tu montreras un inviolable attachement.
- 6 D'eux seuls toujours tu recevras les sacremens , l'enseignement.
- 7 Des schismatiques tu fuiras messes , sermons également.
- 8 A eux ne te confesseras qu'au cas de mort uniquement,
- 9 Devant eux ne te marieras , tu n'aurois pas de sacrement :
- 10 Et dans ta maison tu prieras , si tu ne le peux autrement.
- 11 Des intrus tu déploreras le pitoyable aveuglement.
- 12 Avec soin tu te garderas de te fouiller par leur serment.
- 13 Pour tes persécuteurs n'auras ni haine ni ressentiment.
- 14 Mais à Dieu tu demanderas leur conversion sincèrement ;
- 15 Pour ta foi te glorifieras d'endurer tout patiemment :
- 16 A sa perte préféreras les fers , la mort & son tourment.
- 17 Dans tes souffrances tu prieras un Dieu courroucé justement ,
- 18 Et par tes pleurs détourneras de tes péchés le châtement.
- 19 Ces maximes enseigneras à tes enfans soigneusement.

Toute la Bresse est soulevée contre la Convention , & est disposée à se déclarer pour Lyon. Tout ce qu'on débite ici sur le siege de cette

ville, paroît absolument faux. Suivant des avis particuliers, elle n'est pas même cernée, & les Lyonnois sont toujours maîtres des deux rivières qui baignent leur ville; ces avis ajoutent que les approches sont défendues par trois camps fortement retranchés, & garnis de troupes & d'artillerie, ce qui rendroit le bombardement presqu'impossible.

La Convention a hier porté l'acte d'accusation contre 46 de ses membres, parmi lesquels on remarque Brissot, Vergniaux, Genfonnet, Guadet, Carra, Sillery, Condorcet, Fauchet, Ducos, Grangeneuve, Orléans dit Egalité, Isnard &c., & les a livrés au tribunal-révolutionnaire, pour y être jugés sur le champ. Isnard avoit été mis peu auparavant en état d'arrestation & conduit dans une maison d'arrêt. Outre le général Houchard; Barthelemy chef de son état-major, Ramond, Bunant, Kerfaint ex-député, ont été conduits à l'Abbaye, ainsi que le général Queteau, le général Brunet &c, & Carra, capitaine de la légion des Ardennes. L'ex-ministre Garrat est en état d'arrestation. On assure que le général Santerre est à Paris. Linguet vient d'être conduit à la Force. La cidavant comtesse du Barry est arrêtée. L'on a trouvé beaucoup d'or & d'argent dans les caves du château de Luciennes qu'elle continuoit d'habiter. Chaque jour, il tombe 4 à 5 têtes sous la hache de la guillotine. La belle-mère de Péthion a été condamnée à mort & exécutée, pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires. — Le département de Paris à

fait enlever de la maison de l'ambassadeur d'Espagne, l'argenterie & les effets qui s'y trouvoient. De son côté, le comité de salut public a arrêté que, vu le besoin de fer pour la fabrication des armes, on dépouillera toutes les églises de Paris, de celui qui s'y trouve tant intérieurement qu'extérieurement.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 9 Octobre). Le siege de Maubeuge est décidé, mais non encore commencé : les Autrichiens rassemblent toutes leurs forces de ce côté-là, pour assurer le succès de cette entreprise, qui présente en effet de grandes difficultés, soit par la force de la place en elle-même & du camp qui la couvre, soit par les efforts que font les François, & ceux auxquels ils se préparent pour la sauver. Ils ont dépensé trois millions, pour tâcher de rendre inexpugnable le camp retranché, dont les ouvrages sont en terre, & présentent l'aspect d'une véritable forteresse. Pour le forcer, il faudra l'attaquer comme une place forte. Le corps destiné à l'attaque de ce camp retranché a passé la Sambre le 29 du mois dernier; les avant-postes François ont été culbutés, & les camps de Baschamp, St.-Remimal-bâti, & Jeumont, pris avec onze pieces de canons & plusieurs chariots de munitions. On a depuis entièrement cerné Maubeuge, ainsi que le camp retranché, & on a posté un corps d'observation vers Landrecie & Avesnes.

Le corps d'armée Hollandois, composé d'environ 17 mille hommes, commandé par

le prince-héréditaire d'Orange, arriva le 1 de ce mois de Gand en cette ville, & défila sur le glacis en deux colonnes. Cette armée, après avoir campé aux environs du village d'Anderslecht, partit le 3 pour se rendre à sa destination, qui est d'assister au siège de Maubeuge. Le prince Stadhoudier-héréditaire, qui étoit venu à Gand pour s'assurer de l'état de l'armée Hollandoise, est retourné à la Haye. Il paroît que les généraux Hollandois ont sérieusement accusé le général Autrichien baron de Beaulieu de ne les avoir pas secourus à l'affaire de Menin & de Werwick du 13 du mois dernier; cette accusation a été envoyée à Vienne, avec la réponse que M. de Beaulieu lui-même a faite à l'inculpation qui en est l'objet. En attendant la décision de l'empereur, ce général n'aura plus de commandement particulier, & servira dans la ligne suivant son grade. — Le ci-devant général François, Berneron, qui jusqu'ici avoit été gardé chez lui par deux cavaliers de la maréchaussée, a été transféré dans la prison du Treurenberg, où il restera en arrêt civil jusqu'à nouvel ordre.

Le nommé Drouet, fils du maître de poste de Ste.-Menehould, le même qui a arrêté Louis XVI à Varennes, & l'a accompagné à Paris, a été amené le 6 dans cette ville, où il est gardé à vue dans l'ancien hôtel des finances. Ce scélérat, appelé par ce forfait à remplir une place dans la Convention, avoit été envoyé à Maubeuge en qualité de commissaire, & se trouvoit dans la place au moment qu'on l'entouroit. Craignant d'y être renfermé, il par-

tit le 3 sous l'escorte d'environ 70 hommes de cavalerie, pour filer du côté de Philippeville, & aller continuer sa mission à l'armée des Ardennes. Son escorte fut attaquée par des hussards de Blanckenstein, & prit la fuite : quinze des dragons qui la composoient, furent atteints, le reste échappa ; Drouet lui-même eût échappé, si son cheval ne se fût abattu. Ce sont les dragons de son escorte, qui ont déclaré qu'il étoit le fils du maître de poste de Ste.-Menehault.

LOUVAIN (*le 5 Octobre*). Le zele des deux Jointes pour le rétablissement des monasteres est déjà couronné de succès ; plusieurs communautés sont réintégrées ou sur le point de l'être. D'un autre côté, l'attention des évêques, des abbés & autres chefs d'Ordres, se porte vers la discipline religieuse & tous les moyens de faire refleurir la science & la vertu dans le cloître. Leurs efforts sont secondés par l'autorité temporelle & la magistrature, particulièrement le Conseil de Brabant, qui dans tous les tems fut l'appui de la Religion comme de la Constitution. On vient d'en voir encore une preuve éclatante. Un Religieux discolé, ayant abandonné son monastere sous l'ancien gouvernement, & demandé une pension pour vivre dans le monde, alléguant que lorsqu'en 1789 on fit l'essai du système françois dans la Belgique, il s'étoit déclaré pour ce système, contre son supérieur & ses confreres qui n'en vouloient pas, & qu'ainsi il ne pouvoit plus vivre avec eux. Il avoit réussi à décliner les plus pressantes invitations de son supérieur, jusqu'au 17.

Mai de cette année, que le Conseil de Brabant donna un décret pour le faire rentrer dans son couvent. Un Religieux de Diest, & un autre d'un abbaye près de Louvain, qui formoient la même prétention, en furent également déboutés, & reçurent ordre de se rendre à leur devoir & de vivre conformément aux vœux solennels qu'ils avoient émis. Rien ne contribuera plus que cette conduite du Conseil, à contenir dans l'ordre & l'obéissance les Religieux inquiets, revêches & intrigans, parfois aussi un peu philosophes à la mode. Quant à ce que la méchanceté a répandu touchant des Brefs obtenus du Pape pour rendre nuls les décrets du Conseil souverain au moyen de la sécularisation; l'imposture est trop grossière, pour qu'on puisse y être pris (a). Ces bruits malicieux ne

(a) On peut voir ci-dessus, p. 285, combien est fortement prononcée la manière de penser du Pape sur ce sujet. Et si en 1782 il parloit de la sorte à l'égard des Religieux qu'un prince puissant avoit chassés de leurs retraites; parlera-t-il aujourd'hui différemment de ceux auxquels un pieux monarque les rouvre? Le Pape craignant qu'un jour quelque évêque ou archevêque ne s'avisât de déroger en ce point à la loi sainte, déclara à l'évêque de Brinn, „ qu'aucun évêque n'avoit le pouvoir de séculariser un Religieux, & que lui Pape n'accorderoit ce pouvoir à personne, & cela afin que l'honneur de la maison de Dieu ne fût pas flétri. „ *Cave igitur ne dispensatio ejusmodi quâ decor & pulchritudo domûs Dei pollueretur, audiri contingat in Ecclesiâ. Neque tu potes jure ordinario concedere, ut rectè cogitas, neque nos tibi ejus tribuendæ jus potestatem delegamus.* — Autres réflexions sur cet objet, dern. Journ., p. 234.

tendent qu'à semer la zizanie entre les diverses autorités, à détruire l'attachement des bons catholiques de ce pays au souverain Pontife, & à persuader aux ignorans & mal-intentionnés, que les efforts faits par les Belges pour la conservation de leur foi, pour l'honneur & la décence de la maison de Dieu, pour la restauration de la vie monastique &c, sont désagréables au chef de l'Eglise. On diroit que Mgr. le nonce avoit en vue de réfuter ces mensonges, lorsqu'écrivant aux Etats de Namur, le 15 Septembre dernier, il s'exprimoit de la sorte. „ Je ne puis
 „ qu'applaudir à votre zele pour le rétablisse-
 „ ment des maisons religieuses & à votre em-
 „ pressement à concourir à l'exécution des vues
 „ salutaires de votre auguste souverain pour
 „ une si bonne œuvre : je vous prie d'être
 „ convaincus que je me ferai un devoir d'y
 „ coopérer autant qu'il sera en mon pouvoir,
 „ & que je me prêterai volontiers à tout ce
 „ qui sera jugé utile à cette fin. „

Quoi qu'il en soit de toutes les causes favorables ou contraires au rétablissement des monasteres, rien ne peut y contribuer plus efficacement que la Lettre Pastorale que S. Em. le cardinal-archevêque de Malines vient de donner à ce sujet. On y reconnoît les vues de sagesse & de zele que cet illustre prélat a constamment déployées durant son long épiscopat, dans toutes les occasions où l'honneur & la prospérité de la Religion ont été intéressés. Il n'est pas possible de saisir plus exactement tous les rapports sous lesquels se présente cette affaire importante & pénible, & d'aller avec

plus de prévoyance & de fermeté au-devant de toutes les difficultés. Voici cette pièce dont le début présente un tableau bien digne de la philosophie chrétienne.

JEAN-HENRI & C. A tous les Religieux & Religieuses des couvens supprimés dans notre diocèse.

Salut en notre Seigneur.

„ Ce que les remontrances paternelles du souverain Pontife, les vives instances des évêques & du clergé catholique, les réclamations persévérantes des hommes sages & chrétiennement observateurs, n'avoient pu faire pendant plusieurs années de douleur, de prières & de larmes; le Tout-Puissant l'a enfin opéré. Il a montré à l'univers par des secouffes inconnues jusqu'à nos jours, les dangers que courent les sociétés en s'écartant des principes immuables, sur lesquels reposent & leur ensemble & leur félicité. Il a mis en jeu ces grands moyens qui étonnent les puissances du monde & déconcertent les vains projets des hommes; il a fait entendre aux princes & aux peuples la voix terrible des événemens, qu'il tient dans sa main, & que sa Providence développe avec fracas lorsque les oreilles & les yeux sont fermés aux douces insinuations de la vérité. „

„ Le jeune monarque qui nous gouverne, s'est montré docile à cette leçon salutaire. Convaincu que les empires ne peuvent subsister sans la religion & la justice, il a pris ces vertus pour fondement & pour règle de son gouvernement. De-là ces sages dispositions qui ont illustré les commencemens de son regne, & qui se succèdent tous les jours malgré les obstacles multipliés que des causes disparates & contraires opposent encore à leur exécution. „

„ C'est par une suite de cette conduite, si digne de nos éloges & de notre reconnaissance, nos très-chers fils & filles en J. C., qu'il vous invite à rentrer dans les saintes retraites, qui font depuis si long-

long-tems l'objet de vos douloureux regrets. Il vous ouvre ces pieux asiles, que l'illusion des systêmes avoit fermés. Déjà des comités sont établis dans plusieurs grandes provinces, dont l'exemple va être suivi dans le reste de notre diocèse, pour faciliter les moyens de votre retour. Ces comités attendent votre consentement pour les mettre à exécution, & leurs pouvoirs restaurateurs ne connoissent de bornes que l'impossibilité du rétablissement des monasteres. „

„ Cette impossibilité, vous le savez, nos très-chers fils & filles en J. C., est aussi la seule raison, qui pourroit vous exempter de rentrer dans le cloître, où le devoir vous rappelle pour remplir avec fidélité les obligations que vous avez librement contractées envers Dieu, pour y remettre la main à la charrue & continuer, loin des frivolités du siècle, le sillon qui doit vous conduire à la bienheureuse éternité. „

„ Nous ne saurions nous persuader qu'il se trouvât parmi vous des individus, assez ennemis de leur salut pour ne pas saisir avec empressement cette occasion favorable, tant de fois désirée & enfin obtenue. Non, l'Eglise n'aura point la honte de voir triompher l'impie d'une infidélité si criminelle de ses plus chers enfans, ni la douleur de voir ceux, qui s'en rendroient coupables, errer dans le monde marqués du sceau de l'inconstance, y traîner une existence ignominieuse & y courir le péril de la damnation éternelle. „

„ En effet, de quels prétextes ces âmes infidèles pourroient-elles colorer leur résistance? Diront-elles que des dispenses légitimeront le refus qu'elles pourroient faire de reprendre leurs engagements claustraux & religieux? Mais est-il de puissance sur la terre qui puisse dispenser sans cause des obligations appuyées sur le droit divin, tels que sont les vœux solennels & la regle monastique qui tient à leur exécution? Tous les théologiens répondent que non. Et la possibilité du rétablissement

des monasteres étant supposée, combien rares sont les causes qui peuvent autoriser ces dispenses ! à moins qu'on ne regarde comme une raison suffisante d'être dispensé de ses vœux, la volonté opiniâtre de ne point les observer dans les circonstances où l'utilité de l'Eglise, la dignité de l'état monastique, & la résurrection particulière des communautés respectives, en exigent impérieusement l'observance. „

„ Un autre prétexte que le monde emploiera peut-être pour vous retenir au milieu des dangers, dont il abonde, c'est que les circonstances étant changées depuis l'émission de vos vœux, l'obligation de rentrer dans le cloître n'existe plus. Il exagérera les aisances, les commodités que vous y trouviez avant la suppression; il vantera la liberté, les douceurs, les localités agréables que vous goûtez depuis dans la société; d'un autre côté il vous montrera sous les couleurs les plus hideuses l'état de dépeuplement & de dévastation, où vos monasteres sont réduits, en même tems qu'il vous cachera avec astuce les réparations & les accommodemens qu'on est disposé à y procurer. „

„ Rien n'est plus frivole que ces subterfuges, nos très-chers fils & filles en J. C. D'abord la suppression n'avoit certainement pu vous libérer de l'obligation de vos vœux; elle vous avoit laissés morts au monde au milieu du monde même; vous y restiez chargés de l'exécution de la règle monastique pour autant qu'elle étoit possible dans les circonstances de votre dispersion: témoins les adoucissements & les facilités que vous nous avez souvent demandés, & l'indulgence dont nous avons cru pouvoir user alors. La clôture étoit la seule loi dont vous étiez dispensés, parce qu'elle étoit rompue & devenue impraticable. Aujourd'hui on vous offre de la rétablir avec tous les moyens d'observer l'ensemble de vos obligations. Quelle excuse pourroit-il vous rester? Vous n'y retrouverez peut-être plus les mêmes aisances, répliquerez-vous; qui vous l'a dit? qui a pu vous l'affurer en particulier? D'ail-

leurs, font-ce les aifances de la vie ou la pénitence & la perfection chrétienne que vous cherchâtes dans le cloître lors de votre profession ? Seroit-il possible que des ames consacrées à Dieu alléguassent, pour s'exempter de la fidélité qu'elles lui ont vouée, une sollicitude terrestre que l'Evangile condamne même dans les gens du monde ? Ne vous inquiétez donc point, dit J. C. ; & ne dites point : Qu'aurons-nous pour manger & pour boire, & de quoi nous habillerons-nous ? *Nolite ergo solliciti esse, dicentes : Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur* (Matth. cap. 6.). Car ce sont les Gentils qui ont de l'inquiétude sur toutes ces choses : & votre Pere céleste fait bien que vous en avez besoin. *Hæc enim omnia Gentes inquirunt : scit enim Pater vester, quia his omnibus indigetis.* Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu & sa justice, & vous aurez tout cela de surcroît. *Quærite ergo primùm regnum Dei & justitiam ejus, & hæc omnia adjicientur vobis.* Si cette promesse de notre divin Maître s'est réalisée, nos très-chers fils & filles en J. C. c'est bien certainement à l'égard de maisons religieuses, dont les avantages temporels se font acrus jusqu'à exciter l'envie des enfans du siècle. Cette considération seule ne couvrirait-elle point de confusion ceux d'entre vous, qui tenteroient de justifier leur infidélité par la crainte du besoin des choses nécessaires ou convenables à leur subsistance ? „

„ Enfin le monde par un raffinement de malice vous suggérera des moyens qui en apparence vous conduiront au parfait rétablissement de vos monastères ; mais qui dans la réalité en éloigneront l'époque de plus en plus, & même en feront éclipser l'espoir pour toujours. Il vous portera, par exemple, à demander judiciairement votre réintégration, au mépris des comités établis par le concours des deux puissances, pour l'opérer par des moyens paisibles & conciliatoires ; il vous instiguera à poursuivre sans ménagement les possesseurs de vos

biens ; en un mot il vous excitera à remplir l'Eglise & l'Etat de trouble & de confusion pour remettre les aîles de la paix & de la charité dans l'état identique , où ils étoient avant la suppression. „

„ Nous n'examinerons pas , nos très-chers fils & filles en J. C. , si la justice pourroit approuver une pareille action ; nous nous bornerons à vous demander , si des personnes , qui font par état profession publique d'une abnégation entière & sans réserve , pourroient l'intenter sans scandale , dans le cas , où on leur présenteroit d'ailleurs tous les dédommagemens convenables. N'oubliez point que c'est particulièrement à vous , qui vous êtes dévoués à la perfection chrétienne , que J. C. adresse ces paroles remarquables : Si quelqu'un vous attrait en justice & prétend avoir votre habit , cédez lui aussi votre manteau. *Ei qui vult tecum iudicio contendere , & tunicam tuam tollere , dimitte ei & pallium* (Matth. cap. 5.). Qu'auroit dit le divin Législateur , de celui qui se feroit opiniâtre à récupérer en jugement ce qu'on lui auroit offert de bon gré sans ce moyen extrême ? „

„ Cependant qu'on ne s'imagine point , qu'en recommandant la modération & le désintéressement aux Religieux & Religieuses supprimés dans notre diocèse , nous entendions excuser ceux qui croiroient pouvoir retenir leurs biens aliénés après la suppression , & beaucoup moins , les personnes qui , comme il est assez généralement arrivé , auroient acquis ces biens à un prix beaucoup inférieur à leur valeur. Nous sommes pénétrés de respect pour les dispositions que la puissance temporelle pourroit faire de concert avec la puissance ecclésiastique à l'égard de ces acquisitions. Mais nous ne nous en croyons pas moins obligés d'avertir des âmes , dont J. C. nous a chargés sous la responsabilité de la nôtre , que ces dispositions , si elles justifient l'autorité d'où elles émanent en vue du bien public , n'absolvent pas toujours la conscience des particuliers qui en font usage ; parce qu'elles sont souvent motivées

par la crainte des défordres, où pourroit se porter l'iniquité de ceux à qui on les accorde, si l'on venoit à les leur refuser. C'est ce qui nous fait désirer avec ardeur que les personnes, qui possèdent les biens des couvens supprimés, se hâtent d'en vider leurs mains. Cet abandon volontaire mettroit leur salut en sûreté en même tems qu'il éloigneroit d'eux & de leurs familles les malédictions dont Dieu punit presque toujours dans ce monde même, ceux qui retiennent sa propriété, malgré tous les palliatifs dont ils cherchent à l'envelopper. Nous pourrions ouvrir ici les fastes de l'histoire pour constater cette dernière assertion par des faits aussi nombreux qu'ils sont effrayans : mais l'état actuel de l'Europe est un tableau vivant, mouvant, & parlant avec une éloquence qui la prouve d'une tout autre manière. „

„ Soyez de bonne foi, ô vous, qui tenez dans vos mains cette acquisition funeste des biens consacrés à Dieu : que disiez-vous autrefois pour la légitimer contre les reproches de votre conscience ? vous disiez, que vous n'en prétendiez être que les dépositaires ; que vous vous empressez de les restituer à leurs possesseurs légitimes, dès l'instant que les couvens supprimés pourroient être rétablis. Voilà la seule raison plausible dont vous pûtes alors justifier l'appréhension de ces biens, que vous envisagez vous-mêmes comme précaires. Hé bien ; aujourd'hui le terme en est fini, la réintégration des maisons Religieuses est décrétée pour autant qu'elle est possible. A quoi tient le plus cette possibilité, finon à la bonne volonté & à la justice de ceux qui jouissent de leurs biens ? & s'il en est qu'il est impossible de rétablir ; à qui devra-t-on imputer la principale cause de cette impossibilité, finon à ceux dont la cupidité retient volontairement les principaux moyens de leur rétablissement ? „

„ Cependant lorsque nous exhortons ces personnes à remplir les obligations que la justice leur im-

pose à votre égard, nos très-chers fils & filles en J. C., à Dieu ne plaife que nous voulions porter les choses à des extrémités déraisonnables. Nous concevons, & vous concevez avec nous, que dans l'état où se trouvent les biens de vos couvens supprimés, rien ne pourra s'effectuer si vous ne vous portez de votre côté à des arrangemens & à des sacrifices. Nous vous y avons exhortés, nous vous y exhortons encore, & nous osons nous promettre que vous vous y prêterez. Songez que les finances de S. M. bien loin de pouvoir fournir pour le présent à des répétitions, s'épuisent durant la guerre actuelle en dépenses énormes, non pas pour faciliter le rétablissement de quelques monasteres, mais pour les sauver tous, & la Religion elle-même, des mains d'un ennemi qui a déjà prononcé l'arrêt de leur anéantissement, & qui brûle de le mettre à exécution. „

„ Cette considération nous fait aussi espérer que les monasteres opulens qui ont échappé aux défaits de la suppression, ainsi que les personnes à qui la divine Providence a donné abondamment la substance de ce monde, apporteront de nouvelles facilités à ces arrangemens si desirables par des aumônes ou des avances, & que pour attirer les grâces du Ciel sur les pénibles efforts des comités restaurateurs, ils se plairont à verser ces sacrifices propitiatoires dans les caisses destinées au rétablissement des couvens supprimés. „

„ A ces causes, nous faisant un devoir de correspondre aux vues bienfaisantes de S. M., aux desirs des Etats des provinces, au vœu énergiquement prononcé de la généralité des fideles confiés à notre sollicitude pastorale, nous voulons & ordonnons ce qui suit.

„ 1°. D'abord après la publication des présentes tous les Religieux & Religieuses, sans exception, appartenant aux couvens qui ont été supprimés dans l'étendue de notre diocèse, se présenteront aux curés respectifs des lieux où ils font leur résidence, pour

s'y expliquer clairement & succinctement sur l'objet de leur réunion & de leur rentrée dans les couvens supprimés. „

„ 2°. À cet effet les curés dresseront une liste qui contiendra les noms des individus supprimés qui se feront adressés à eux , leur ordre , le convent dont ils seront , & leur vœu sur la réunion ; le tout attesté par la signature de chacun de ces individus. Quant aux individus domiciliés hors de notre diocèse , ils adresseront leurs déclarations à nous directement. „

„ 3°. Outre cette liste , qui doit être remise par nous aux comités chargés du rétablissement des couvens , les curés en prendront le double pour être déposé parmi les archives de notre secrétairerie archiépiscopale. „

„ 4°. Ces listes & leurs doubles seront adressés incessamment par les curés aux archi-prêtres des districts respectifs pour nous être par eux envoyés sans délai. „

„ 5°. Si parmi les individus supprimés il s'en trouvoit contre notre attente qui refusassent de se réunir en communauté , les curés leur remettront devant les yeux toute l'importance & la gravité de leurs obligations pour les engager à s'y soumettre ; & s'ils demeurent inflexibles , ils prendront leur déclaration , aux charges & en la forme énoncées aux articles 2 & 3 , en y joignant les raisons de leur refus. „

„ 6°. Les curés recevront de la même manière les propositions des personnes disposées à prêter la main au rétablissement des couvens supprimés , soit par des annones , soit par la restitution des biens , qu'elles auroient acquis , appartenant aux dits couvens ; si ces personnes n'aiment mieux s'adresser à nous directement ou aux comités établis pour leur rétablissement. „

7°. Dès que nous aurons remis à ces comités respectifs les listes , dont il est parlé aux articles 2

& 3, ce qui sera effectué aussi-tôt qu'elles nous seront parvenues, les Religieux & Religieuses des couvens supprimés devront s'y adresser directement, en conservant toutefois la liberté de recourir à nous pour tous les cas, où ils le jugeroient à propos. Donné à Malines en notre palais archiépiscopal le 24 Septembre 1793.

JEAN-HENRI, Card. Archev. de Malines.

Par ordre de son éminence

J. H. Du Vivier, Secrét.

VALENCIENNES (le 5 Octobre). Nous respirons enfin : un régime doux & paternel a remplacé la tyrannie des demagogues. Les maux disparaissent successivement de ces fertiles cantons. L'or des armées procure à notre commerce des ressources sûres & permanentes, au lieu des valeurs factices & si variables des assignats. Une autre source d'abondance, c'est le rétablissement de nos abbayes & autres corps religieux ; déjà les chapitres de Condé & de Denain, les abbayes de St. Amand, Vicoinne, Crespin, Marchiennes, Cysoing, d'Hafnon, du Château-St.-Sauve, & nombre d'autres maisons religieuses se rétablissent successivement, & le clergé retrouve en ce pays le bon esprit des habitans & les principes religieux que ceux-ci ont su, au milieu de tant

* Réfl. & conjectures théologico-politiques sur cet objet, 15 Janv. 1790, p. 85.

d'agitations, conserver intacts*. Ce qui prouve sur-tout la résolution des puissances coalisées, de concourir à ces religieuses restaurations, est le droit de nomination qu'elles ont conservé à tous les évêques, abbés, & autres patrons, relativement aux bénéfices quelconques de leur domination respective. Ces illustres exilés & dépouillés, ont nommé & nomment comme ci-devant à toutes les places, emplois,

prébendes, prévôtés &c, de leur compétence, dans les états Autrichiens, Prussiens, d'Empire, Espagnols &c. Il n'y a que la nomination que l'abbé d'Eaucourt en Artois a faite d'un de ses Religieux à uné prévôté située sur les terres de Hollande, qui, dit-on, semble souffrir quelque difficulté; mais on ne doute pas que les Etats-Généraux, armés eux-mêmes contre les opérations de l'athéisme françois, ne suivent l'exemple de leurs hauts confédérés.

NOUVELLES DIVERSES.

Les nouvelles de Constantinople donnent lieu à différentes conjectures : elles annoncent ce qui suit : » La Porte fait dans ce moment des préparatifs immenses. Les troupes que chaque province doit fournir en tems de guerre, ont reçu ordre de se tenir prêtes à marcher au plutôt. On équipe tous les vaisseaux de guerre, & on en construit de nouveaux. Il a été enjoint aux commandans de tous les ports, de faire une levée de matelots, qui doit être portée à 30 mille ». — Nous ne pouvons rien dire encore avec certitude, d'une découverte importante qu'on dit avoir été faite à Vienne. La plupart des gazettes en parlent encore d'une manière vague, mais quelques-unes commencent à spécifier les choses. Dans le *Journal général de politique, de littérature & de commerce*, n°. 68, art. de Vienne, en date du 28 Septembre, on lit ce paragraphe. » Le comte de . . . vient d'être convaincu de trahison & de correspondance avec les Jacobins. Son jugement n'est

» pas bien connu ; mais en attendant , ses
 » biens sont confisqués & vont être vendus
 » au profit du fisc ». Dans la même feuille ,
 n^o. 70 , art. de Vienne du 29 : » Il est à pré-
 » senter que les papiers trouvés sur Sémonville
 » ont donné lieu à la découverte des intelli-
 » gences que quelques personnes d'ici avoient
 » avec les Jacobins. On vient d'en arrêter 14 ,
 » en outre du comte de . . . & d'un autre
 » personnage qui remplissoit aussi un poste émi-
 » nent. L'un a été conduit enchaîné à Kufs-
 » tein ; & l'autre mis en lieu de sûreté ». Une
 gazette ajoute , que les plus dangereux affo-
 ciés de cette conjuration , & les plus près du
 foyer d'explosion , sont dans la Belgique ; &
 que cet événement pourra opérer enfin un triage
 que les plus vives réclamations des Belges
 & les promesses formelles de l'empereur n'ont
 pu jusqu'ici amener à exécution. — On ap-
 prend des environs de Maubeuge que l'armée
 Hollandoise a joint celle des Autrichiens , pour
 s'occuper de concert du siège de cette place.
 — Une autre nouvelle importante est que
 le 25 Septembre , la diète de Pologne a ac-
 quiescé sans aucune modification ni exception
 à la nouvelle démarcation avec la Prusse : de
 manière qu'on pense que les troupes Prussien-
 nes ne continueront pas leur marche vers la
 Pologne. — L'affaire de M. de Beaulieu
 est accommodée , & ce général reprend son
 commandement.

Les hommes équitables & judicieux qui ont su
 apprécier la situation des ecclésiastiques François ré-
 fugiés dans ces provinces , & se sont empressés de

venir à leur secours, ne doivent pas croire que cette occasion d'exercer la charité est venue à cesser, elle est plus manifeste & plus pressante que jamais. La longueur du tems que dure leur exil, le nombre croissant des exilés, la cherté exorbitante de toutes les denrées, l'approche de l'hiver, le peu d'apparence de les voir sitôt rentrer dans leur patrie, tout cela rend leur état plus digne des regards de la pitié & de la piété chrétiennes. Bien des gens qui dans la classe moyenne des citoyens les ont accueillis, sont eux-mêmes par les circonstances de la guerre, les suites des sieges, bombardemens, pillages, incendies, malheurs de commerce &c., hors d'état de continuer leurs bienfaits, & tristement obligés de renvoyer ceux qu'ils avoient nourris jusqu'ici. Car ce ne sont pas les grands & les riches de la terre qui dans cette occasion ont fait les plus généreux efforts de charité.

„ L'homme juste, comme dit l'Écriture, trouve dans
 „ sa médiocrité de quoi se livrer à la miséricorde,
 „ tandis que le pécheur opulent est dans le cas d'em-
 „ prunter pour fournir à son luxe, sans payer ses
 „ dettes, (a). Or ceux qui déjà n'étoient pas riches
 „ avant les événemens actuels, le sont aujourd'hui
 „ beaucoup moins. Ajoutons qu'un bon nombre d'ec-
 „ clésiastiques, les uns animés par une espérance pré-
 „ cocce de voir la Religion rétablie en France, les au-
 „ tres poussés par des terreurs locales, par les malheurs
 „ ou les dangers respectifs de diverses contrées, ou par

*Mutabitur
 peccator &
 non solvet;
 justus autem
 miseretur &
 tribuet. Psal.
 36.*

(a) Tandis que dans la plus grande & la plus riche ville de Hollande, la charité chrétienne & catholique ne recueille pas de quoi nourrir 18 prêtres François; la ville de Maestricht qui n'est ni riche ni grande, en a nourri pendant plusieurs mois 546, sans que rien ait manqué à aucun d'eux, & cela dans le tems qu'elle étoit elle-même dans la terreur & la souffrance. O bonne & hospitalière cité, que la Providence a si bien payée de son immense charité, écueil des ennemis de Dieu, borne invincible mise à leurs dévastations! l'Éternel ne vous perd pas de vue. Ceux qui ont essayé de vous détruire, ou ne sont plus, ou sont dans les fers & l'exil; plusieurs ont reparu dans vos murs, prisonniers des puissances qui vous ont vengée: le foyer de la guerre s'est éloigné de vous, & il n'y a pas actuellement dans ces plages de ville plus rassurée & plus tranquille que vous.

la crainte de fatiguer la bienfaisance de leurs hôtes, ont abandonné leurs premiers asiles, & se trouvent nouveaux & inconnus dans des plages, où la bienfaisance a déjà ses objets déterminés. Il faut donc que les hommes actifs & saintement importuns qui jusqu'ici ont exercé l'honorable & consolant ministère de la collection & distribution d'aumônes destinées à ces intéressans ministres de la Religion, redoublent de zèle pour n'en laisser aucun sans ressource; il faut qu'au feu de la charité, ils joignent, comme dit S. Jérôme, la lumière de l'intelligence pour chercher & découvrir des pauvres souffrant en résignation & silence, mesurer les secours sur leurs besoins & recueillir ainsi, par une sainte usure, des richesses spirituelles pour une légère distribution d'alimens temporels. *In vulgi pauperibus sustentandis nequaquam intellectu sed elemosinâ opus est: in sanctis pauperibus beatitudo est intelligentiæ, ut ei tribuat qui erubescit accipere, & cum acceperit, dolet, metens carnalia, & seminans spiritualia.*

Hier.
Epist. 13.
Lib. 3.
Il fait allusion à ces paroles du Ps. 40. *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem.*

J'ai reçu les notes de M. G. Ch. d'A. relatives au *Dictionnaire Historique*. Celles qui portent la date du 10 Septembre, viennent en partie trop tard, l'impression du dernier volume étant déjà très-avancée. Je ferai usage des autres avec autant d'empressement que de reconnaissance, sur-tout pour les fautes à redresser; car pour ce qui est des augmentations, je dois les éviter autant que possible, pour contenir l'ouvrage dans les bornes convenues.

Extrait d'une Lettre de Namur. „ Dans votre Journal du 1 Octobre, p. 136, vous rapportez la mort de madame la marquise d'Herzelles, décédée dans un couvent de Bénédictines, sans désigner ni le pays ni la ville. Je dois suppléer à cette omission, qui me paroît tout-à-fait singulière, en vous priant de dire dans votre prochain numero que c'est dans la ville de Namur que cette dame respectable a choisi une retraite, d'où elle n'a cessé de répandre des bienfaits & la bonne

odeur de ses vertus, dont le souvenir ne s'effacera pas de sitôt de l'esprit de nos bons habitans. Ce qui peut suffire à donner la plus haute idée de cette dame, est l'estime extraordinaire que l'empereur Joseph lui conserva constamment malgré la conviction où étoit ce prince, que la pieuse dame n'étoit point du tout de son avis dans le projet de ses réformes. Arrivé à Namur en 1781, il ne tarda pas de l'aller voir & de lui témoigner tous les égards qu'il avoit pour son rare mérite; on croyoit même que cette entrevue pourroit amener quelque changement dans les résolutions du prince, mais l'événement ne vérifia pas cette espérance. „

RÉPONSE. Cette omission est une pure affaire d'imprimerie. Car le mot de *Namur* étoit très-nettement exprimé non-seulement dans le manuscrit, mais encore dans l'épreuve; malheureusement un petit changement de construction fut cause que ce mot fut légèrement atteint d'un trait de plume, ce qui suffit à des gens qui travaillent mécaniquement, pour le retrancher. — Quant à ce qui est dit ici de l'estime de l'empereur Joseph pour cette dame respectable, il y a long-tems que j'en étois instruit; & lorsque je prévis en 1781 la visite qu'il alloit lui rendre, je crus bien faire d'envoyer à son Exc. un article que je destinois à l'impression dans ce Journal, où il parut effectivement, & que je croyois propre à ouvrir les yeux au prince, entouré de philosophes, & qui venoit récemment de dîner à Spa avec Raynal. Dans cet article se trouvoit entr'autres ce passage. „ Si la triste manie des prédictions politiques me prenoit un jour, qu'il me seroit aisé „ d'annoncer des choses plus certaines, mais aussi „ plus effrayantes pour les peuples & les rois!... „ Que les ennemis de l'autorité jouissent encore „ quelque tems de l'impunité de leur audace; que „ le code de l'anarchie soit plus connu & plus ac- „ cueilli des nations; que le pouvoir légitime ait „ acquis quelques degrés de haine de plus; que les „ exemples fécondés par l'événement encouragent

On peut le voir en entier dans le Journal du 1. Novemb. 1781, p. 341.

„ les efforts de l'insubordination ; que le peuple
 „ accoutumé à voir dans ses maîtres les images de
 „ la Divinité, les ministres d'une justice incor-
 „ ruptible, les dépositaires de la puissance éter-
 „ nelle, les protecteurs de l'humanité, les oints
 „ du Seigneur, s'avise de les regarder comme ses
 „ agens, comme les administrateurs éphémères de
 „ sa puissance propre, comme les lieutenans de
 „ son autorité souveraine ; & vous verrez, maîtres
 „ des nations, vous à qui le Ciel a confié le dépôt
 „ sacré de l'ordre & de la tranquillité publique,
 „ vous verrez les fruits amers d'une tolérance de-
 „ venue pour vous une prévarication capitale, &
 „ pour vos peuples la source des calamités les plus
 „ défolantes. Peut-être, flattés des démonstrations
 „ d'attachement & d'amour que vous recueillez
 „ dans vos provinces, regardez-vous comme des
 „ chimères ; les effets de l'insolence philosophi-
 „ que : ... Ignorez-vous ce que c'est que les mu-
 „ vemens populaires ; avec quelle facilité on leur
 „ donne les directions les plus opposées ? ... L'his-
 „ toire de Rome ne nous fournit-elle point une
 „ multitude d'exemples terribles de ces vicissitu-
 „ des ? D'un jour au suivant quelles révolutions ;
 „ quelles catastrophes ! ... D'ailleurs vous jouissez
 „ encore des fruits salubres de la *superstition qui*
 „ *hérit les chaînes* *. Quand votre empire n'aura plus
 „ d'autre appui que l'opinion, & que la foiblesse de
 „ cet appui sera dévoilée aux yeux des nations ;
 „ croyez-vous que leur attachement, leur soumis-
 „ sion feront encore les mêmes ? ... *Mais vous*
 „ *avez des forces militaires supérieures à tous les ef-*
 „ *forts d'une sédition quelconque*. Vous est-il donc
 „ plus gracieux de régner par la force que par des
 „ principes vrais, modérés, consolans pour vous
 „ & pour vos peuples ? Ce genre de ressource n'est-
 „ il pas odieux à votre cœur, dès le moment que
 „ vous en avez une plus douce & plus sûre ? ...
 „ *Des forces militaires*. Par quel moyen s'assurer
 „ que l'esprit de révolte ne gagnera jamais les for-

* Expres-
 sions de
 Raynal.

„ ces militaires ? S'il est vrai, comme Raynal l'af-
 „ sure, que la sédition contre les Rois a toujours
 „ suivi la sédition contre l'Eglise ; que le mépris
 „ de la Religion a préparé celui des Rois, pourquoy
 „ excepterions-nous de cette regle les hommes at-
 „ tachés au parti des armes, engagés dans un état
 „ où la licence, le dépérissement des mœurs, le
 „ mépris des loix civiles, l'ignorance des devoirs,
 „ l'oubli des principes religieux sont plus marqués
 „ que par-tout ailleurs, qui par sa nature engendre
 „ un caractere de dureté & de violence ? Chez les
 „ Romains c'étoient les légions qui faisoient & dé-
 „ faisoient les Césars ; on en voyoit trois ou quatre
 „ à la fois dans les Gaules, en Italie, en Orient,
 „ en Espagne, leur regne précaire finissoit par des
 „ assassinats, qui terminoient sans un plus long
 „ délai celui de leurs successeurs. Dès que le Chris-
 „ tianisme fut la religion de l'empire, le trône fut
 „ affermi. Depuis Constantin jusqu'à nos jours, ces
 „ scenes d'horreur ne se sont pas renouvelées, ou
 „ du moins ont été d'une rareté extrême. Voyez
 „ encore l'Orient d'aujourd'hui ; tandis que les prin-
 „ ces Mahométans, dit Montesquieu, donnent sans
 „ cesse la mort & la reçoivent, la Religion chré-
 „ tienne rend les princes moins timides & moins
 „ cruels.... Mais ce boulevard, si précieux aux sou-
 „ verains & aux peuples, menace ruine, la breche
 „ est ouverte & prend de moment à autre des ac-
 „ croissemens visibles, ses fondemens se ruinent,
 „ à peine ses défenseurs osent-ils se montrer en-
 „ core pour retarder une destruction entière. Quand
 „ il sera par terre, rois de la terre, songez à ma
 „ prophétie „ — Je priois la pieuse dame
 „ dans le cas que l'occasion s'en présentât, de donner
 „ au prince cet extrait du Journal, dont j'avois fait
 „ tirer séparément plusieurs exemplaires : mais après
 „ l'avoir lu, elle en fut si effrayée, qu'elle me fit
 „ prier très-fortement de ne plus jamais rien lui
 „ adresser de cette nature.

Esp. des
Loix. T. 24.

Le nombre *Un* est le mot de la dernière énigme.

LOGOGRIPE.

*J*E cause aux mortels bien des maux,
 A ma tête est un des métaux.
 Avec mes cinq lettres premières,
 Je rends des sons mélodieux ;
 Et qui n'a pas les trois dernières,
 Ne peut se servir des deux yeux.

Dans le dernier Journal, p. 187, l. 19, lisez de l'autorité de Dieu, sans quoi le reste du sens est défectueux. — P. 238, l. 22, au lieu du génus, Spiritus S., il faut Spiritus Sanctus. — P. 233, l. 17, alert, lisez aufert. — P. 236, l. 16, après Bénédictines, ajoutez de Namur.

T A B L E.

POLOGNE	(Varsovie.	275
ANGLETERRE	(Londres.	277
ITALIE	{ Rome.	282
	{ Turin.	287
	{ Bologne.	290
	{ Genes.	291
ALLEMAGNE	{ Berlin.	292
	{ Francfort.	Ibid.
FRANCE	(Paris.	293
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	299
	{ Louvain.	301
	{ Valenciennes.	312
NOUVELLES DIVERSES.		313